



n° 886 du mardi 16 septembre 1986 12 F

LE BON SENS,

c'est la défense et la
rénovation du service public

En prenant ses fonctions, rue de Grenelle, le ministre de l'Education nationale affirmait qu'il n'y aurait pas de réforme Monory. Et, pourtant, au fil des semaines, les mesures tombent les unes après les autres. Le plus souvent, sans aucune concertation (1). Il est pour le moins surprenant de qualifier, dans les médias, à l'occasion de la rentrée, les organisations syndicales de « partenaires » tout en pratiquant — jusqu'à présent — la politique du fait accompli. Deux lignes de force semblent aujourd'hui caractériser la politique du gouvernement dans le domaine de l'enseignement.

En premier lieu, des attaques contre le service public. Les suppressions d'emplois prévues dans le projet de budget 87, en particulier chez les instituteurs et les personnels administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé sont la concrétisation de l'option libérale. Le SGEN-CFDT ne saurait être un partisan de la politique du « moins d'Etat ». Elle se traduit de fait par une dégradation du service rendu aux usagers et, donc, en premier lieu, aux jeunes. Il ne demande pas non plus le « plus d'Etat » mais se situe dans une perspective de « mieux d'Etat », l'urgence étant d'améliorer et de moderniser le service public.

En second lieu, un renforcement de la hiérarchie, sous couvert de responsabilisation. L'augmentation du nombre d'inspecteurs, l'importance de la « valeur professionnelle » dans le projet de barème de mutations 87 des enseignants des collèges et lycées, l'assimilation des chefs d'établissement à des chefs d'entreprise, la création d'un statut des directeurs d'école constituent des éléments d'une politique cohérente qui vise à tout contrôler, à tout verrouiller. Elle va à l'encontre du droit à l'initiative et du changement du travail que nous voulons.

Les désaccords avec le ministre sont sérieux. Pour autant, le SGEN-CFDT ne saurait s'en tenir à une politique du refus. Contestation et propositions doivent aller de pair. Les chantiers ne vont d'ailleurs pas manquer durant la période qui s'ouvre !

Jean-Michel BOULLIER

(1) La situation est encore moins satisfaisante au ministère de l'Agriculture : François Guillaume refuse pour l'instant de recevoir les organisations syndicales sur les problèmes d'enseignement.

Rentrée : la sortie des ATOSS ?
La carotte des mutés... Directeur, le maître mot.
Dur d'être tendres !

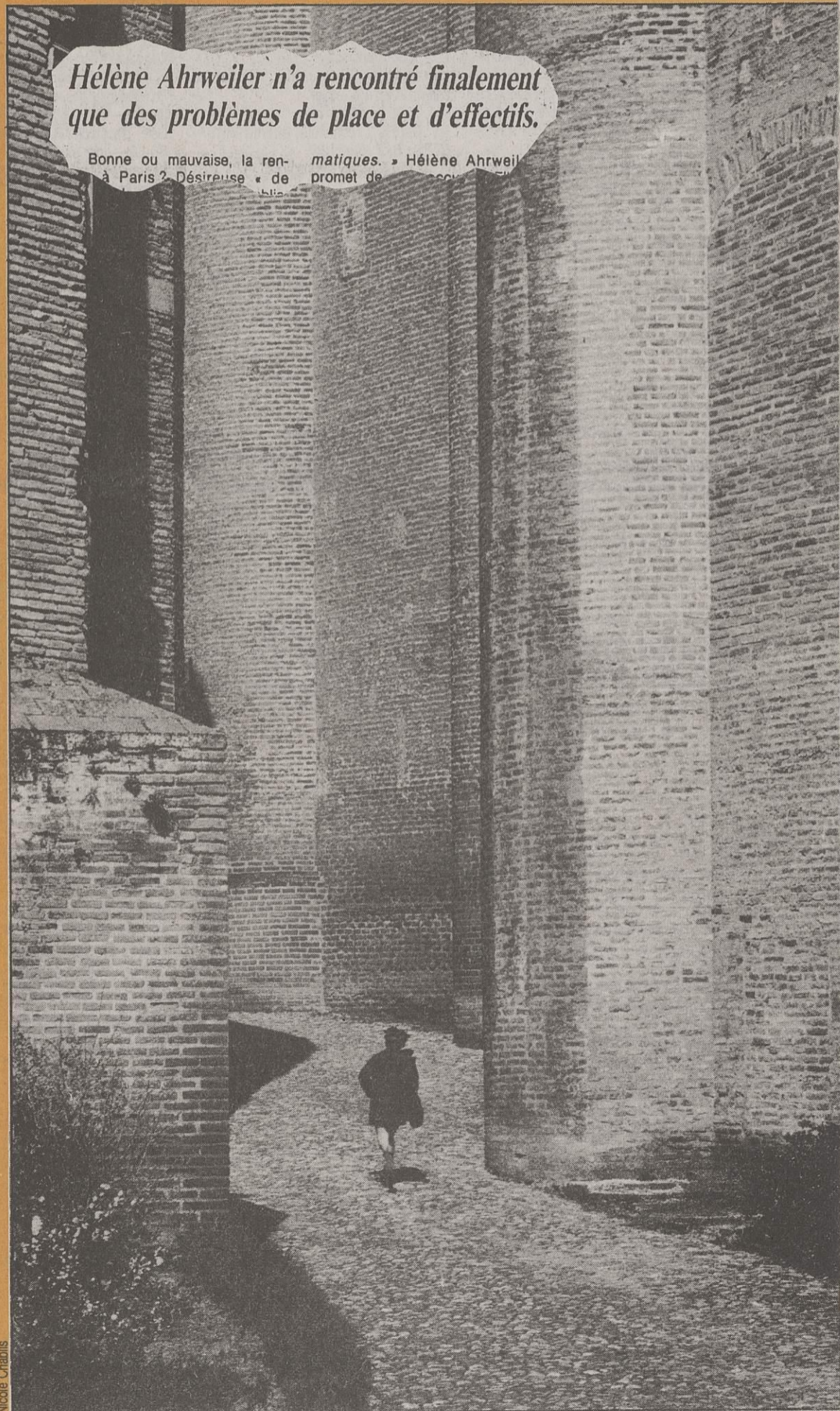
Histoire de budgets.

Pierret (PS) Héritier (CFDT) le Sgen...

Aussi Amnesty, le Sgen boude le Front national, les élections aux CA, le courrier...
Claude Pair (ex-directeur des lycées)
un Invité pour une statue au mauvais élève !

Hélène Ahrweiler n'a rencontré finalement que des problèmes de place et d'effectifs.

Bonne ou mauvaise, la ren- à Paris ? Désireuse de matiques. » Hélène Ahrweiler promet de...



PREMIER DEGRE

- **Demi-journées pédagogiques** organisés par les IDEN : BO n° 18 du 8 mai 1986 ; note de service n° 86-157 du 24 avril 1986.
- **Modalités d'organisation** du concours de recrutement d'élèves-instituteurs. Programme des épreuves pour la session de 1986 : BO n° 21 du 29 mai 1986 ; arrêté du 7 mai 1986. Séjours d'activités scientifiques et technologiques à la cité des sciences et de l'industrie de la Villette : BO n° 22 du 5 juin 1986 ; note de service n° 86-179 du 27 mai 1986. Accueil, à compter de la rentrée 1986, de classes d'écoles élémentaires, de collèges, de lycées et d'établissements d'éducation spéciale pour la réalisation de projets élaborés en commun par les enseignants et les responsables du service « Education » de la Cité.
- **Formation des élèves-instituteurs** : BO n° 23 du 12 juin 1986 ; arrêté du 20 mai 1986.
- **Formation de certaines catégories d'élèves-instituteurs** issus des concours externes de recrutement : note de service n° 86-193 du 13 juin 1986 ; BO n° 25 du 26 juin 1986. Cette note de service concerne les élèves-instituteurs recrutés avant 1984 et n'ayant pu terminer leur formation à l'issue de l'année scolaire 85-86.
- **Organisation du temps scolaire** – mercredis du calendrier scolaire 1986/87 : note de service n° 86-203 du 27 juin 1986. Modalités de transfert au mercredi matin des cours du samedi matin et inclusion du mercredi dans les périodes d'activité scolaire.
- **Modalités de distribution** des documents relatifs à l'assurance scolaire : note de service n° 86-217 du 16 juillet 1986. voir article page cinq.

SECOND DEGRE

- **Concours du CAPES et du CAPET.** (concours interne, fusion CAPET-CAPT : tous les textes dans le BO n° spécial 5 du 26 juin 86
- **Calendrier des concours 1987** (BO n° 23 du 12.6.86)
 - inscriptions du 1^{er} septembre au 31 octobre 86
 - PT chefs de travaux des LT (degré supérieur) 3-4 février 87
 - conseillers d'éducation : 23-24 février 87
 - conseillers principaux d'éducation : 25-26 février 87
 - cycle préparatoire au CAPET, 2^o concours interne : 23-24 février 1^{er} concours externe : 25-26 février
 - CAPET : 10-11 mars
 - CAPES : concours externe et CAPEPS : 6, 7, 8 avril 87
 - CAPES concours interne : 22, 23, 24 avril 87
 - agrégation : 22, 23, 24 avril 87
- Les oraux du CAPES externe s'achèveront le 30 juin ; ceux du CAPES interne auront lieu du 1^{er} au 18 juillet.
- **Programmes des CAPES et agrégations** : BO n° 23, 24 et 25 de juin et BO n° 26, 27 et 28 de juillet 86
- **Liste d'aptitude** pouvant conduire à une délégation ou une nomination dans les fonctions de proviseur et proviseur adjoint de lycée, de principal et principal adjoint de collège au titre de la rentrée 87-88. Note de service n° 86 221 du 18.7.87 BO n° 29 du 24 juillet 86.
- **Admission à la retraite des fonctionnaires** nommés aux emplois de direction des lycées, lycées professionnels et collèges. Demandes à déposer pour le 20 septembre 86. Note de service n° 86 208 du 8.9.86 BO n° 28 du 17.7.86.

L.P.

- **Dispositif d'insertion des jeunes** – dite « circulaire CATALA » – BO n° 24
- **Diplômes**
BEP IH : Création – Rappel des horaires fixés par l'arrêté du 25 juillet 73, et des 2 heures réservées à la coordination dans le potentiel d'enseignement. BO n° 26.
BP Transports – Création de 3 options : routier, fluvial, auxiliaires et transport – BO n° 27
CAP Mécanicien en instruments de contrôle des industries chimiques : abrogation – BO n° 27
- **Personnels**
Concours d'accès au 2^{ème} grade section LH – session 87.
Programmes des concours internes et externes. – BO n° 29 ;
Liste d'aptitude PLP au titre de l'année 86-87 – tour extérieur – Nombre de promotions possibles par discipline. BO n° 29
Classement de tous les LP par académie, entre les 4 catégories. BO n° 24.
- **Calendrier** : BO n° 23
Inscriptions : PLP1 = 1^{er} au 30 septembre 1986
Autres = 1^{er} sept. au 31 octobre 1986.
Epreuves PLP1 (écrit) = 16/17 décembre 1986
PLP2 (écrit) = 3/4 février 1987.

SUPERIEUR

- **Allocataires d'enseignement supérieur**
74 postes de recrutement publiés au BO n° 27 du 10 juillet 1986. Dossiers à déposer le 25 septembre 1986 au plus tard.
- **Mutations**
832 postes de maîtres de conférences publiés au BO n° 28 du 17 juillet 1986. Arrêté du 10 juillet 1986. Deux dossiers à déposer le 2 octobre au plus tard.
383 postes de professeurs publiés au BO n° 29 du 24 juillet 1986. Arrêté du 10 juillet 1986. Deux dossiers à déposer le 2 octobre 1986 au plus tard.

ETRANGER

- **Coopérants non titulaires**
137 postes d'adjoints d'enseignement publiés au BO n° 28 du 17 juillet 1986. Dossiers à déposer le 9 octobre 1986 au plus tard.
- **ATTENTION** : les camarades en poste en France et qui désirent partir à l'étranger peuvent prendre contact avec le sgen-étranger (tél. : 42.47.72.67 Jacques Bertin... afin de remplir au mieux leur dossier (problèmes de délais, langues, stages, etc.). Dès septembre, suivre les BO régulièrement ; premier dossier en octobre.

SOMMAIRE

Dans le ton : le bon sens. 1
 Ô BO : 2
 Ticket! : 2
 Top Select: Rentrée: Dur d'être tendres. 3-4-5
 Direct: Votre catégorie 5-6-7
 Sgen-Service: cotisation, retraite, SU, courrier. 8-9
 Supermarket: pub, petites annonces, jeu, luxe. 10-11
 L'Extra: Amnesty International 11
 Zoom: Histoire de budgets. 12-13-14-15
 L'invité: Claude Pair 16

ETE 86... EPHEMERIDE

- 18 juin** : Communication de Madame Aliot-Marie au Conseil des ministres sur la déconcentration de l'Education nationale : des généralités sur la question, mais à mettre en rapport avec le renforcement de la hiérarchie. Affaire à suivre.
- Fin juin** : Suppression des conseils de secteur.
- 11 juillet** : Au CTP ministériel, report du concours interne à l'agrégation : les délégations syndicales quittent la salle. Le CTPM adopte le principe du concours mixte de recrutement des instituteurs : une ancienne revendication du SGEN est satisfaite.
- Mi-juillet** : Le Conseil des Ministres adopte la loi sur l'enseignement supérieur : sélection à l'entrée des Universités, absence de référence aux organismes de régulation dans le projet de loi, « atomisation » des facs, retour des mandarins.
- 24 juillet** : Conférence de presse de Monory : réforme des lycées en 87 ; poursuite et accélération de la « rénovation » ; le brevet des collèges sera maintenu sans modification. La qualité de l'enseignement sera contrôlée par des inspecteurs généraux et régionaux plus nombreux. Le budget est annoncé : vider les écoles et les collèges pour remplir les lycées, continuer l'hémorragie des postes non enseignants. (ATOSS)
- 24 juillet** : Une note de service ministérielle interdit dorénavant aux instituteurs et aux directeurs d'école de distribuer des propositions d'assurances scolaires et d'en recueillir les fonds.
- 12 août** : Projets de textes Devaquet sur l'élection du Comité National du CNRS : tout le pouvoir aux mandarins. Les organisations syndicales refusent de siéger au CTP.
- 1^{ère} quinzaine d'août** : Le Sénat a failli rallumer la guerre scolaire : Monory éteint le feu à l'Assemblée.
- 28 août** : Conférence de presse Monory : l'Education nationale devient « l'entreprise du futur » ; création d'un statut de directeur d'école. Les rythmes scolaires reviennent à la surface. La déssectorisation est repoussée d'un an. La réforme des lycées sera élaborée en automne.
- 29 août** : Le Cabinet du ministre présente aux syndicats un projet de réforme des barèmes de mutation : l'ancienneté est fortement minorisée, la notation est revalorisée et modulée en fonction du camp d'appartenance : objectif « qualité » a dit le Ministre.
- 2 septembre** : Monsieur Monory fait la tournée des popotes : il trouve la soupe bonne !

Michel REDOUTEY

TICKET!

... VIVE LES VACANCES!


Vacances, ... vacances de postes, ... postes vacants.
 Suppression de postes, de postes vacants.
 Thème du jour au sujet duquel on n'a pas fini d'écrire et d'écrire et d'écrire encore.
 Des postes vont disparaître!
 Des bras en plus pour partager l'ouvrage et le parfaire?
 non! des bras en moins pour l'accomplir.
 Des emplois en moins, des mutations en moins, des concours en moins : carrières cassées!
 Non par disparition de postes inutiles, des postes où il n'y aurait eu personne dessus, non! retrait simple et net de l'emploi, hier encore occupé par le plus ancien d'entre nous!
 Poste supprimé, poste tué.
 Poste qui pourtant servit les « puits de sciences »!
 Suppression : dépression dans la conscience.
 Poste vacant : poste manquant.
 Poste bloqué : poste gardé par sécurité ; sécurité de l'emploi, pour lui, pour toi, pour moi.
 Pour l'handicapé, emploi réservé.
 Poste qu'on transfère : poste qui sert.
 Poste libéré, par démission ou par décès : poste vide un moment, puis mis au mouvement, poste vivant!
 Poste vacant : poste qui attend, offert à l'embauche de celui qui attend un poste vacant.
 Poste offert à l'emploi, poste offert à des bras, poste emploi.
 Paie que l'on verse, salaire que l'on reçoit.
 Poste vacant, poste vivant!
 Vive les vacances de postes!
 Vive les postes!
 Vive les vacances!

Le Dinosaur
 Responsable de la Branche Agents

Directeur : Jean-Michel Boullier
 Rédacteur en chef : François Harotte
 Maquettiste : Joan Schatzberg

CPPAP n° 44 D 73, du 2.4.73
 ISSN 0337-7725

Abonnement : 120 F

Imprimerie ETC
 38, rue des Chouquettes,
 76190 YVETOT  Papier recyclé

Composition CADET PHOTO
 9, rue Cadet, 75009 PARIS
 Fédération des Syndicats Généraux
 de l'Education nationale
 et de la Recherche publique.
 (SGEN-CFDT)

5, rue Mayran 75442
 Paris Cedex 09

Rentrée 86, avec Monory, quatre sujets d'inquiétude

DUR D'ETRE TENDRES



Directeurs d'école

1. LE MAITRE MOT DU MINISTRE

M. Monory a découvert le talon d'Achille de l'enseignement primaire : la direction d'école.

Pour s'en convaincre, il suffit de le suivre à travers ses interventions publiques de ces derniers jours : « Les médiocres résultats (en lecture) sont dus, à mon sens, à un manque de responsabilité dans l'école. Il faut d'abord placer à la tête des écoles primaires des directeurs bien formés, sélectionnés... (1) ». L'opinion ne le sait pas toujours mais, dans les écoles, il n'y a pas vraiment de directeur, mais seulement des instituteurs qui sont « chargés d'école ». Ils n'exercent pas de réelle autorité sur leurs collègues. Je projette donc de créer un statut de directeur d'école, comparable à ceux des principaux de collège, ou des proviseurs de lycée (2).

Le mot est lâché : statut. Qu'y a-t-il au juste derrière cette agitation ministérielle ?

La création d'emplois de maîtres-directeurs pour les écoles de deux classes et plus. Ces personnels appartiendraient toujours au corps des instituteurs. D'un point de vue administratif et réglementaire, il n'y a pas de nouveauté. D'ores et déjà la direction d'une école maternelle ou élémentaire de deux classes et plus, est assurée par un instituteur nommé dans un emploi de directeur (3).

Les différences résideront dans le rétablissement d'une liste d'aptitude, la restauration d'une commission académique qui jugera des aptitudes des candidats et la mise en place d'une formation importante dont une partie se fera hors temps de présence des élèves.

Les nouveaux maîtres-directeurs se verront gratifiés d'une bonification indiciaire supplémentaire par rapport aux actuels directeurs (16 points au lieu de 8, de 2 à 4 classes ; 30 au lieu de 15 à partir de 5 classes). Les personnels en place pourront, sous certaines conditions, intégrer la nouvelle grille indiciaire.

Les fonctions devraient également subir des modifications, dans le sens d'un renforcement du rôle hiérarchique, no-

tamment dans l'organisation, le fonctionnement pédagogique de l'école. Jusqu'où ira ce renforcement ? Bien difficile de le dire à ce jour en l'absence de projets de textes ministériels. Toutefois le pouvoir de notation administrative ne devrait pas être donné à ces personnes contrairement à ce que certains médias ont annoncé.

Suite page 4, col 1.

Les ATOSS, ils ont préparé la rentrée...

3. ...MONORY PREPARE-T-IL LEUR SORTIE ?

La situation est grave dans les établissements du second degré et du supérieur. En deux ans, les effectifs se sont

accrus de plus de cent soixante dix mille élèves. Ce chiffre est trois fois supérieur à la baisse prévue en collège. Dans le même temps on aura supprimé plus de cinq mille trois cent cinquante postes d'ATOS. Des tâches ne pourront plus être exécutées. Les ATOS, mécontents, s'inquiètent sur leur « devenir » dans l'Education Nationale. Dans certaines académies, les licenciements d'auxiliaires sont en cours. Où va-t-on ?

Mutations

2. LA CAROTTE... CHERCHEZ LE BATON!

Au lycée de N. M. l'inspecteur fait sa tournée et distribue ses notes : Mme S certifiée et Melle Z agrégée se voient toutes deux attribuer la même note : 14.

Toutes deux également appréciées dans l'établissement ont 38 en note administrative.

Désirant quitter N... toutes deux calculent leur barème selon les nouvelles règles :

Mme S : $(38 + 42) - 65 = 15$
Melle Z : $38 + 42 = 80$

Bien sûr, Mme S a cinq ans d'ancienneté dans le poste (9 pts) alors que Melle Z n'a qu'un an (1 pt) et elle fera sa demande pour R.C. dans l'académie limitrophe (50 pts).

Au total :

Mme S aura : $15 + 9 + 50 = 74$ points
Melle Z aura : $80 + 1 = 81$ points

A « valeur » égale, seule Melle Z obtiendra sa mutation, Mme S restera.

Finalement, Mme S aurait eu tout à gagner à ne pas voir l'inspecteur puisqu'en l'absence de note, elle aurait eu 18 points de forfait « valeur professionnelle » (ce qui correspond à 16,6 de note pédagogique).

Dès la conférence de presse du 24 juillet, on pouvait s'en douter : les règles présidant aux mutations seraient modifiées. « Le mérite n'est pas suffisamment reconnu », indiquait M. Monory... Il fallait donc s'attendre à voir s'accroître la part « valeur professionnelle » dans le barème. Mais le projet dépasse tout ce qu'on pouvait redouter.

Deux grands principes :

- Favoriser l'affectation des agrégés en lycées... « il faut rendre les concours attractifs », explique le MEN. Encore faudrait-il ouvrir les concours... et nous doutons que cette mesure soit un argument décisif. Il reste 4 183 agrégés en collège, pour l'essentiel dans les disciplines littéraires et artistiques : les quatre mille créations de postes annoncées au budget 87 permettront-elles de répondre aux vœux de ces personnels ? Et d'ailleurs, combien d'entre eux souhaitent quitter leur collège ?

- Prendre en compte la valeur professionnelle, afin de « créer une émulation chez les profs » (M. Monory-Europe 1). Mais là, on ne se contente pas de renforcer la part de la note dans le barème : on hiérarchise d'emblée cette (soi-disant) valeur en fonction du corps. Selon le projet actuel, à note égale, un agrégé vaut trois fois un certifié qui lui-même vaut deux fois un AE !

Quel que soit le travail du prof avec les élèves, l'agrégé est d'emblée excellent et

Dites-le avec des chiffres :

Mesurer l'impossible : cent dix mille personnes de plus dans les établissements du second degré. Quelles répercussions sur l'accueil, la restauration, l'hébergement, l'hygiène ? Comment évaluer l'aggravation des taux de salissure et de déprédation, si ce n'est en fonction du taux d'occupation des locaux ?

Cent soixante dix mille élèves en plus, cela pourrait se comparer à cent soixante dix établissements de mille élèves. Si l'on admettait qu'il suffit de vingt-cinq agents, op, labo et de huit administratifs pour faire tourner la maison (évaluation hypothétique volontairement basse !), cela correspondrait à la nécessité de cinq mille six cent dix créations de postes d'ATOS supplémentaires sur deux ans seulement !

Personnels de service : les coups de balai

Pourtant Monory est satisfait de son budget. Il n'assumera pas les erreurs de ses prédécesseurs. Il a limité les dégâts, dit-il. C'est ainsi que les mesures prises pour le budget 87 porteront à plus de cinq mille trois cent cinquante le nombre des suppressions de postes d'ATOS, soit 3 % de l'effectif ATOS (base cent quatre vingt mille et sur deux ans). A cela s'ajoute un certain nombre de mesures de « redressement » comme le rapatriement à l'Education nationale de 415 personnes qui travaillaient à l'UGAP et qui seront dé-

Suite page 4, col 2.

Suite page 4, col 3.

Suite de la page 3, col 2.

Cette définition d'un nouveau rôle devrait s'accompagner d'une obligation pour les maîtres-directeurs d'assurer la continuité du service public d'éducation. Une façon élégante de les faire renoncer à leur droit de grève.

Nous n'avons pas caché à nos interlocuteurs ministériels notre opposition à ces orientations.

Le SGEN-CFDT est soucieux de l'amélioration du fonctionnement des écoles. Mais il ne passe certainement pas par la création d'un échelon supplémentaire dans la hiérarchie administrative. Il reconnaît la nécessité d'une fonction d'animation, au niveau de l'école, dont le rôle est principalement de savoir impulser, animer, coordonner, afin que tous les adultes de l'école parviennent à travailler ensemble, sur des objectifs communs. Cet animateur exerce ses fonctions en s'appuyant sur des conseils investis de réels pouvoirs. Pour le SGEN-CFDT, il y a incompatibilité entre des fonctions d'animation et des fonctions hiérarchiques.

D'autres responsabilités sont également à assumer dans une école comme les rapports avec l'environnement, les parents, les élus ; elles sont encore accrues par la décentralisation. L'ensemble de ces tâches requiert du temps. Pourtant le ministère ne semble pas prendre la mesure des problèmes rencontrés dans les écoles de moins de huit classes qui n'ont pas de décharge de direction puisqu'il ne fait porter son effort budgétaire que sur l'amélioration des bonifications indiciaires. Les orientations ministérielles ne sont pas arrêtées définitivement. Dès lors, le SGEN-CFDT s'efforce de les changer afin d'avoir dans les écoles, à la rentrée 87, de réels animateurs et non des fonctionnaires d'autorité. S'il ne devait pas être entendu, le SGEN-CFDT prendrait un certain nombre d'initiatives visant à s'opposer à ces projets ministériels. ■

Didier VILLENEUVE

- (1) *Nouvel Observateur* du 29.08.86.
 (2) *Le Matin de Paris* du 27.08.86.
 (3) *Décret* du 8 mars 1984.

Le service public

sur la sellette

La défense et la rénovation du service public d'enseignement et de recherche est un objectif essentiel retenu par le congrès du SGEN-CFDT en mai dernier. Objectif plus que jamais d'actualité.

EN effet, la défense du service public est à l'ordre du jour comme le montrent plusieurs événements récents : diminution du budget de la recherche à travers le collectif budgétaire 86, suppressions d'emplois, en particulier chez les personnels administratifs et de service, tentatives visant à permettre le financement des dépenses d'investissement des établissements d'enseignement privé par les collectivités, donc sur fonds publics... La politique gouvernementale

Suite de la page 3, col 2.

l'AE, franchement nul... inutile, à l'inspecteur, d'aller vérifier !

La mutation est donc érigée en récompense... comme si les demandes des enseignants en matière d'affectation relevaient du caprice ou de la pure fantaisie ! Cette prime à la valeur, quoiqu'en dise le ministère, annihilera les efforts de traitement social qui avaient caractérisé la gestion ces dernières années (notamment réduire au maximum les séparations de conjoints). Quant à ceux, « exilés » qui avaient accepté de rester de nombreuses années loin de leur région d'origine, dans l'espoir que cette stabilité consentie favoriserait leur retour, s'ils ne sont pas agrégés, ils n'ont plus rien à espérer : la « valeur » agrégé équivaut en effet à... vingt-trois ans d'ancienneté dans le poste d'un certifié et à... plus de trente ans pour l'AE !!

Ces mesures pourraient avoir comme conséquence immédiate l'accroissement des inégalités de répartitions géographiques des différents corps d'enseignants, les agrégés obtenant prioritairement les pôles d'attraction : Midi, Paris, grandes agglomérations urbaines. Mais le principe d'équilibre étant réaffirmé en préambule, « l'administration procèdera à des corrections des projets de mouvement... Du barème ou des critères de répartition, qu'est-ce qui prédominera ?

Et comme parallèlement, les procédures de consultation des CAPN seront revues — c'est-à-dire réduites — quelle garantie auront les personnels de voir traiter leur demande en toute équité, si l'on peut encore user de ce terme !

Bien sûr, il ne s'agit encore que d'un projet. Mais là, comme pour les autres mesures de Monory, il n'y a rien à négocier, sinon quelques points de barème, ici ou là. Les principes sont édictés.

Le SGEN dénonce la notation, récuse les procédures d'inspection parce qu'elles ne sont pas de véritables instruments d'évaluation.

Le SGEN estime inadmissible la discrimination ainsi établie par le ministère Monory entre les différents corps d'enseignants, cette hiérarchisation a priori qui nie de fait toute valeur à l'acte pédagogique, qui ignore les efforts de formation, de recherche... ■

Françoise LACEPEDE
 Odile NAVE

en matière d'emploi dans les fonctions publiques est à cet égard significative : nous ne pouvons que récuser l'objectif de réduction systématique de 1,5 % affirmé dans la lettre de cadrage du Premier ministre concernant le budget 87. Mais il n'est pas question, pour le SGEN-CFDT, de s'en tenir à une attitude défensive. Et cela pour une raison essentielle : le service public tel qu'il est ne nous satisfait pas. C'est pourquoi nous faisons des propositions et agissons pour sa transformation, en cohérence avec notre priorité de lutte contre l'échec scolaire et les inégalités. C'est le sens de nos revendications en matière de zones d'éducation prioritaires, de rythmes scolaires, de transformation des services des personnels, de simplification de l'édifice statutaire...

L'action du SGEN décidée par le Conseil Fédéral de juin est cohérente avec cette volonté de défendre et de rénover le service public. Il s'agit d'abord de développer des actions locales à partir des problèmes tels qu'ils sont ressentis (effectifs trop lourds, insuffisance de moyens, tant en personnel administratif et de service qu'en personnel enseignant...), de participer aux rassemblements régionaux



Suite de la page 3, col 3.

sormais comptées dans les postes budgétaires ATOS.

Dans l'enseignement agricole public, les mesures de compressions s'appuient sur des données beaucoup plus simples (le bon sens rural sans doute) : un agent sur deux qui quitte l'enseignement agricole ne sera pas remplacé. Ce sera 4 % de l'effectif ATOS de l'agriculture qui sera effacé au budget 87.

On est, partout, bien loin du 1,5 % prévu.

Pourtant, chacun le sait, bien des tâches ne pourront être exécutées.

L'on fera sans doute appel à des TUC, à des contractuels, à l'entreprise privée. Un pan entier du service public sera démantelé. Il est urgent de s'en rendre compte.

Le syndicalisme sera-t-il au rendez-vous de ces personnels qui, dans les bureaux, dans les ateliers, les cuisines, à la loge ou dans les salles de classe, ont préparé la rentrée ou cédera-t-on aux pressions de ceux qui veulent privatiser nos tâches ? ■

Pierre TEDESCO

Effectifs élèves sur deux années scolaires (86-87) Education Nationale

1 - dans le second degré :

	1986 (par rapport à 85)	Prévisions 86-87	Totaux
Collèges.....	6 000 en moins	55 000 en moins	- 61 000
Lycées.....	47 000 en plus	45 000 en plus	+ 92 000
Totaux =	41 000 en plus	10 000 en moins	+ 31 000

2 - dans le supérieur :

	1986 (par rapport à 85)	Prévisions 86-87	Totaux
Universités.....	34 000 en plus	37 000 en plus	+ 71 000
Ets d'Enseig. techn. sup.	3 000 en plus	4 000 en plus	+ 7 000
Totaux =	37 000 en plus	41 000 en plus	+ 78 000

Total variation sur deux ans (année budgétaire 86-87) ensemble + 31 000 + 78 000 = 109 000 en plus.
 Lycées et supérieur + 92 000 + 78 000 = 170 000 en plus.*

Suppressions des postes ATOS (1) 85-86 par rapport à 87 (Education Nationale)

Collectif budgétaire 1985 :	moins 1 000 postes	1986 : moins	750 postes
Budget 1986 :	moins 1 600 postes	1987 : moins	2 000 postes
Totaux	= moins 2 600 postes	moins	2 750 postes

Ensemble : - 5 350, soit 180 000 (2) près de 3 % sur deux ans (3).

- (1) Sans tenir compte du Secteur « Santé, Sociaux ».
 (2) Personnel ATOS géré par la DPAOS.
 (3) Personnel ATOS géré par la DPES : moins 615.

et inter-régionaux organisés par la CFDT les 19 et 20 septembre sur le thème « débattre, agir, gagner pour l'emploi ». Il s'agit aussi de rechercher d'éventuelles convergences avec les autres organisations de fonctionnaires en vue d'une action unitaire de plus grande ampleur.

C'est le sens du mandat qui a été donné à notre union de fédérations de fonctionnaires, l'UFFA-CFDT, dès le début du mois de juillet. Le SGEN-CFDT, entend, pour sa part, être en capacité d'initiative cet automne. ■

J.M. BOULLIER



ET SI ON ASSEYAIT LES ELEVES SUR L'ESTRADE ?

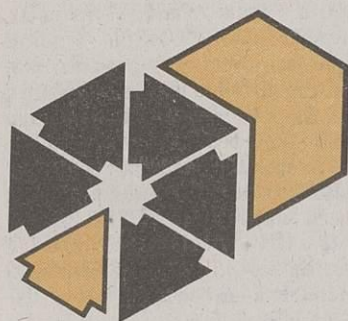
Les effectifs ?... stables, titre le ministère... oui, à condition de globaliser les différents niveaux d'enseignement, de calculer en moyenne, de raisonner en variation statistique. Mais la réalité, celle que vivent nombre d'enseignants et d'élèves des zones à forte concentration de population, et même des zones rurales à force de redéploiement, c'est l'entassement dans des locaux devenus exigües, c'est le manque de place dans la section ou l'option souhaitée (l'élève est alors affecté d'office dans autre classe), c'est la multiplication des copies et l'impossibilité de faire participer chaque élève...

Faire de la pédagogie différenciée ? Comment ? Où ? Avec quels moyens quand il y a 37, 38 voire 40 élèves dans la classe ? !

Total lycées (sans post bac)	Pourcentage de classes ayant			
	- de 25	de 25 à 30	de 31 à 36	37 et +
83-84	21.94	25.07	48.88	4.11
84-85	22.29	23.43	48.78	5.48
85-86	21.10	19.43	48.75	10.01
2ndes IES				
83-84	3.76	16.4	77.95	1.89
84-85	3.47	14.82	76.37	5.07
85-86	2.19	9.65	73.54	14.11

76 400 élèves de plus dans le second cycle... et combien d'ouvertures de classes ? Là pas de chiffres. Les créations de postes sont insuffisantes. Et jusqu'à quel taux faudra-t-il tolérer l'inflation des effectifs ? Le SGEN-CFDT appelle les personnels à ne pas accepter une nouvelle dégradation de leurs conditions de travail d'une part, et surtout des conditions de réussite pour un plus grand nombre d'élèves.

Françoise LACEPEDE



19-20 SEPTEMBRE 86

Débattre, agir, gagner pour l'emploi

AOÛT 1986, 2 474 000 chômeurs recensés, on peut sans craindre d'exagérer, affirmer que les 2,5 millions sont dépassés.

1 118 100 chômeurs non indemnisés en décembre 84 (statistique la plus récente du ministère des affaires sociales). Parmi eux, une majorité de jeunes de moins de 25 ans qui n'ont jamais travaillé ou pas assez longtemps pour être indemnisés et de femmes qui veulent reprendre une activité. Dans leur majorité, ils sont peu qualifiés.

La société duale est là : d'un côté ceux qui ont un emploi, des garanties, de l'autre ceux qui sont au chômage ou condamnés à des emplois précaires.

Il n'y aura pas de société plus juste et plus solidaire tant que la bataille de l'emploi ne sera pas gagnée.

Pour la CFDT, l'emploi est donc plus que jamais la priorité des priorités.

Cependant, il n'y a pas de solution simple aux problèmes d'emploi. On peut tenir le discours des « y a qu'à ». Il ne trompe plus personne depuis longtemps. On peut tourner toute recherche de solutions en dérision en parlant des « porteurs de croissants chauds ou du journal, le matin. Cela ne change rien aux faits. Comme le rappelait récemment Alfred Sauvy dans un article du « Monde » « le chômage est le fruit de la paresse, non des travailleurs mais de la société elle-même qui refuse de se connaître ». Nous vivons dans une société où de nombreux besoins ne sont pas satisfaits, où des travaux, dont l'utilité sociale est évidente, ne sont pas remplis sinon par le travail au noir... Il s'agit aussi bien de l'aide aux personnes âgées, de la garde d'enfants que de l'entretien des logements, des forêts, etc.

La diminution du chômage impose des solutions multiples : relance sélective de certains secteurs porteurs d'emploi, l'aménagement et la réduction du temps de travail, la création d'activités nouvelles utiles à la société, rénovation du service public, l'amélioration de la qualification des travailleurs et notamment des jeunes.

C'est de tout cela que militants et adhérents CFDT débattront les 19 et 20 septembre lors des 10 rassemblements inter-régionaux qui se tiendront à Paris, Valence, Nantes, Castres, Reims, Lille, Pont-à-Mousson, Rouen, Besançon et Talence.

Par cette action, la CFDT entend

- montrer les réalisations concrètes des équipes syndicales sur l'emploi quels que soient les secteurs : exemples de réduction - aménagement du temps de travail - accords sur la formation professionnelle, expériences d'insertion professionnelle des jeunes, actions à l'égard des TUC, démonstration de l'efficacité du service public vis-à-vis des usagers, montrer la nécessité de création d'emplois dans certains secteurs, etc.

- relancer l'action revendicative par la confrontation des pratiques. Les sections SGEN ont toute leur place dans les différents forums : actions de transformation de l'école - insertion des jeunes - lien emploi/formation - création d'emplois nécessaires dans la formation et la recherche pour l'amélioration et la transformation des services. Les 19-20, un syndicalisme qui propose, se bat et réalise.

Hélène GOUX

INSTIT

M. LE MINISTRE, NOUS NE VOUS SUIVONS PAS

Par note de service, M. Monory vient d'interdire aux instituteurs et directeurs de distribuer des propositions d'assurances scolaires et d'en recueillir les fonds (1). Dans cette affaire nous n'entendons pas défendre tel ou tel monopole. Signalons simplement que la réglementation antérieure permettait à toutes les APE qui le souhaitaient de proposer leur propre assurance. Nombre d'enfants ne disposaient d'aucune assurance autre que celle contactée à l'école. Le ministre indique que seules les associations de parents d'élèves pourront collecter « l'argent » des assurances. Soit, mais dans combien d'écoles existe une APE ? La note ministérielle laisse des questions en suspens : l'absence de couverture ou l'impossibilité de savoir si l'enfant est assuré ne risquent-elles pas de freiner les ardeurs des instituteurs dans les activités extra-scolaires et les sorties ?

En cas de pépin, les familles en situation difficile ne seront-elles pas tentées de se retourner vers l'instituteur ?

En conséquence, le SGEN-CFDT :

- invite les conseils des maîtres (voire d'école) à débattre de la situation ainsi créée pour adoption d'une position commune au niveau de l'école ;

- en l'absence d'APE, demande aux instituteurs de passer outre la consigne ministérielle pour permettre aux familles de se prémunir contre tout incident.

D.V.

(1) BO n° 29 du 24.07.86.



5^e DEGRE

TIR DE BARRAGE SUR LE BREVET DES COLLEGES

Faut-il revenir sur le taux catastrophique d'élèves reçus : dans les collèges 57,9 % des 590 600 candidats et dans les LP, 9 % des 100 529 candidats !

Ces résultats démontrent l'inadaptation et l'inutilité de cet examen, la caricature du baccalauréat et dans son déroulement et dans l'ambition démesurée des sujets proposés. Faut-il rappeler le bricolage généralisé pour « remonter les notes » ? Faut-il revenir sur des programmes encyclopédiques avalés à toute vitesse au

mépris de recherches personnelles et d'ouverture du collège ?

Faut-il rappeler enfin le barrage constitué par les épreuves écrites ? Mais en revanche, aucune évaluation des méthodes de travail acquise par les jeunes, aucune évaluation de leur capacité à réutiliser les connaissances et aucune prise en compte de la diversité des publics accueillis par le système éducatif !

Le ministère s'appête à modifier la conception du brevet qui porterait désormais sur l'ensemble des programmes du premier cycle, l'examen serait maintenu dans les LP mais sous une autre forme. Alors, faut-il adapter les jeunes à l'examen ou les prendre en compte tels qu'ils sont ?

Non, Monsieur Monory, le brevet n'est pas un « indice alarmant » de l'inadaptation des méthodes pédagogiques. « Le rétablissement d'un rythme régulier des devoirs écrits » ainsi que « le renforcement des études dirigées » ne sont sûrement pas la solution miracle à un collège en crise alors que la rénovation commence à peine.

Le SGEN réaffirme la nécessité de définir des objectifs clairs concernant les contenus et les méthodes du collège pour tous favorisant l'élevation des qualifications indispensables à la société.

M.D.

HORAIRE PEGC : LES RECTEURS FERAIENT-ILS DU ZELE ?

Suite à une lettre envoyée aux recteurs par la direction des personnels enseignants le 30 mai 86, les chefs d'établissement des collèges en rénovation ont reçu des directives pour comptabiliser et évaluer les tâches des PEGC au-delà des 18 h ou 19 h 30 de leur horaire.

Aucune circulaire n'est encore parue au BO pour officialiser ces dispositions que le SGEN considère comme inacceptables. En l'absence de circulaire le SGEN invite les collègues concernés à refuser toute application de ces directives et à se référer à la circulaire de rentrée (BO n° 1 spécial du 16.1.86) qui stipule que le nombre d'heures d'enseignement s'établit à 18 h pour les PEGC de la première tranche de rénovation et à 19 h 30 pour les tranches suivantes.

Il ne s'agit pas, comme la lettre le prétend, d'une évaluation, mais d'un contrôle, et il s'agit encore une fois de contrôler l'activité d'une catégorie, les PEGC. De plus, on ne peut évaluer qu'un projet et non pas une partie, indépendamment des objectifs généraux de la rénovation.

Le SGEN se battra pour que le collège perçoive un contingent global d'heures qui serviront à des activités pédagogiques ou éducatives et à la concertation et qui sera répartie sur l'ensemble des catégories des collèges.

M.D.

LP

MAIS QU'EST-CE QU'ILS VEULENT ?!

C'est une nouvelle fois avec un profond sentiment d'injustice que les enseignants de lycées professionnels effectueront cette rentrée : leurs services seront maintenus à

21 et 26 heures d'enseignement, le ministère refuse d'ouvrir le dossier présenté par le SGEN-CFDT concernant la redéfinition des services et l'allègement des temps de service. Dans le même temps, le ministère décrète qu'à dater de la rentrée 90 tous les PEGC seront à 18 h d'enseignement, comme leurs collègues AE et certifiés de collèges et de lycées.

Il faut mettre fin à cette situation totalement anormale : rien ne peut justifier une telle différence de traitement pour des enseignants intervenant dans les mêmes niveaux puisque les lycées professionnels assurent des formations de la 4^{ème} préparatoire au bac professionnel.

Les professeurs de lycées professionnels veulent pouvoir travailler en équipes pédagogiques. Pour cela il est nécessaire de réduire les charges de travail et de redéfinir les services en fixant aussi pour les lycées professionnels un maximum d'heures d'enseignement à 18 h et en donnant à l'équipe pédagogique la possibilité de transformer une heure d'enseignement en deux de concertation ou de suivi des élèves, par exemple 17 h + 2 h, 16 h + 4 h...

Le projet de budget 87 prévoit le paiement d'indemnités de conseils de classe aux enseignants de 4^{ème} et 3^{ème} technologiques et de 1^{ère} année de BEP !

Tout en émettant les plus grandes réserves concernant la subtilité du raisonnement qui a pu conduire le ministère à créer une distinction entre les classes qui donnent droit aux indemnités et... les autres, on ne peut que regretter une telle mesure, destinée à diviser encore plus profondément le corps des PLP.

Ce ne sont certainement pas de telles « innovations » qui permettront de réaliser notre objectif de travailler autrement.

En tout état de cause, si le but recherché était l'amélioration des rémunérations des PLP, alors nous avons des propositions : l'intégration de tous les PLP dans le corps des certifiés avec un traitement égal pour tous. Les primes et les indemnités, à la CFDT, on n'aime pas beaucoup.

S.D.

EAP

PETIT A PETIT GUILLAUME FAISAIT LE MENAGE...

Depuis mars 86, les têtes n'avaient pas changé à la DGER. (Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche). C'est fait ! au dernier CTP - le 7 juillet 86 - Monsieur Hervieu nous a annoncé officiellement qu'on lui avait demandé de démissionner. Il a été remplacé par Paul Vialle, directeur adjoint du Cabinet du Ministre. Nous avons fait la connaissance de Monsieur Vialle au dernier CTP Ministériel - il présidait à la place de Guillaume - et la première impression n'a pas été franchement bonne, le moins qu'on puisse dire et que M. Vialle n'est pas apparu comme un homme de dialogue !

Une motion a d'ailleurs été déposée par toutes les organisations.

Par ailleurs, les prévisions budgétaires ont fondu au soleil de la sécheresse, la situation va être particulièrement difficile pour les non-enseignants - se reporter à l'article sur les suppressions d'emplois : « Ils ont préparé la rentrée, Monory prépare-t-il leur sortie ? »

Un agent sur deux quittant un établissement ne sera pas remplacé, ce qui équivaut à 80 suppressions de postes en 87 soit 4 % des effectifs...

(Article complet sur le budget 87 dans Liaison Enseignement Agricole n° 100). MC.H.

TECH. SUP

CAP : ENGAGEZ-VOUS !

La mise en œuvre du nouveau statut de titulaires s'accompagne de la création d'un nombre impressionnant de commissions paritaires : une pour chaque corps, ceci conformément aux règles traditionnelles de la Fonction publique... soit treize commissions au total ! (au lieu de trois antérieurement pour les contractuels type CNRS).

Le rôle de ces commissions sera important surtout au début, quand il s'agira de « rôder » le nouveau statut et de commencer de mettre en application les droits, les règles, les procédures d'avancement, etc. prévues par ce statut.

Pour contrecarrer les risques de division liés à la prolifération des catégories et CAP, nous devons :

□ agir parmi le personnel, faire connaître nos positions par rapport au nouveau statut, bien sûr...

□ ... mais aussi imposer une présence et une intervention homogènes, cohérentes, dans toutes les commissions, face aux manœuvres de l'administration et de... (suivez mon regard).

... Mais les « anciennes » CAP, celles des contractuels type CNRS et des techniciens titulaires, ne disparaissent pas pour autant ! Toujours en vertu des règles de la Fonction publique, ces CAP doivent subsister, même sur la base d'effectifs réduits, tant qu'il restera des agents dans ces corps en voie d'extinction. Et ces CAP devront aussi être renouvelées cette année. Leur rôle risque de ne pas être négligeable : il ne s'agira pas de fermer les robinets avant de partir, mais peut-être de traiter de délicats problèmes de contentieux de fin de procédure de titularisation...

C'est au total 138 candidats SGEN-CFDT que nous devons trouver pour des élections qui se dérouleront en novembre 86 !

Une session de formation pour les heureux élus sera organisée avant les premières réunions de CAP. D.S.



& AUSSI...

ELECTIONS AUX C.A. : LE CHANT DU SIGLE

Les pouvoirs délibératifs des C.A. s'étendent aux domaines pédagogiques et éducatifs :

□ le C.A. doit donner un accord explicite pour l'organisation des activités complémentaires par les collectivités locales ;

□ le C.A. doit être saisi pour les conventions dont l'établissement est signataire et se prononcer sur celles-ci ;

□ le C.A. fixe dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, et des objectifs définis par les autorités compétentes de l'Etat, les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative dont disposent les établissements et en particulier les règles d'organisation de l'établissement ;

□ le C.A. établit chaque année un rapport sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement, les résultats obtenus et les objectifs à atteindre.

Il suffit de rappeler que le C.A. délibère aussi sur le budget et le règlement intérieur qui conditionnent la vie de l'établissement pour que la nécessité de présenter dans les C.A. ne soit plus à démontrer !

Car le SGEN-CFDT, présent dans les C.A., c'est œuvrer pour une meilleure répartition des pouvoirs et un fonctionnement plus démocratique. Par exemple :

□ permettre à la commission permanente d'instruire les questions préalablement à leur examen par le C.A., en veillant à la diffusion des informations à tous les partenaires, et en assurant toutes les concertations nécessaires ; lui permettre de contrôler le suivi des décisions prises par le C.A., et d'avoir les moyens de son fonctionnement ;

□ permettre au C.A. de créer des commissions spécifiques afin qu'il y ait une meilleure préparation des débats et une association du plus grand nombre à la vie et à la responsabilité de l'établissement (devenir des élèves ; information ; etc.) ;

□ faire que le C.A. adopte son ordre du jour, vote son règlement intérieur, décide que la présidence puisse être assurée par un membre du conseil.

Une chose à ne pas oublier : l'absence du sigle SGEN-CFDT entraîne autant de suffrages en moins pour la représentativité du SGEN... même si des adhérent(e)s du SGEN sont élu(e)s !

Dès maintenant, penser à la constitution des listes de candidatures où figure le sigle SGEN-CFDT !

A.B.

Les élections dans les E.P.L. dépendant du ministère de l'Agriculture vont aussi bientôt avoir lieu : là encore, la présence du SGEN-CFDT, c'est important...

AFFAIRE ROQUES : LE TROUBADOUR DECHANTE !

L'indignation soulevée par l'affaire Roques est allée bien au-delà de la communauté universitaire et de la gauche même.

Le pouvoir a réagi avec célérité mais s'est cantonné au terrain de la légalité administrative. Devaquet a argué de vices de forme, indéniables au demeurant, pour annuler la soutenance de thèse et a sus-

pendu Rivière le spécialiste des troubadours (!) sans lequel elle n'aurait pas eu lieu ; mais l'alliance captive du RPR et de l'UDF avec la droite universitaire l'empêchait d'affronter les aspects politiques de l'affaire. L'UNI a placé un de ses hommes chez Chirac et le « Syndicat » autonome vient d'obtenir des postes clés pour plusieurs de ses membres...



Or l'affaire de Nantes a jeté une lumière crue sur la pénétration de l'extrême droite (néo-nazis, GRECE, Front National, etc.), « révisionniste » ou pas, dans les universités. Nul n'étant de trop dans la lutte contre la gauche syndicale, il y a longtemps que la droite et l'extrême droite collaborent intimement en lettres et en droit, à Paris II, Paris IV, Lyon III, Aix-Marseille, dans l'UNI, le Syndicat autonome et divers groupuscules étudiants. En veut-on des preuves ? Rivière a été élu du « Syndicat » autonome au CSCU de 1980 à 1982. Un député du Front National a été candidat du même « syndicat » en 1984 ; un autre siégeait récemment encore au CNESER sur les bancs de l'UNI. Que Roques, pour la direction de sa thèse, se soit naturellement adressé à un dirigeant de l'UNI n'étonnera guère.

Ceux-là qui depuis des années accusent la gauche syndicale de mettre à mal la qualité de l'enseignement et de la recherche devraient balayer devant leur porte. Les (con)jurés de Nantes qui ont donné le label de l'université aux élucubrations de Roques doivent s'expliquer devant la communauté universitaire. L'UNI et le « Syndicat » autonome aussi. Car le pluralisme auquel le SGEN est, plus que toute autre organisation attaché à pour contrepartie l'exigence de rigueur scientifique. Les libertés académiques impliquent la responsabilité. M.R.

522 CHERCHEURS PRIS EN OTAGE

Au cours de l'été, le CNRS connaît des attaques en cascades. Face à une volonté délibérée de déstabilisation du plus important organisme de recherche public, les personnels ont manifesté fin juin et début juillet contre

□ l'annulation des élections du Comité national (instance paritaire réunie 2 fois par an pour assurer fonctionnement et recrutement des personnels) décrétée par Devaquet sous un prétexte mineur et abusif a entériné le blocage du fonctionnement des services et l'arrêt du recrutement en cours de 522 chercheurs pris en otages ;

□ la réduction du budget de la recherche.

En août, dans la précipitation mais profitant du creux de l'été, le CNRS a convoqué un Comité Technique Paritaire pour soumettre des modifications fonda-



mentales au système électoral du Comité National avant son renouvellement.

Ces modifications se confortent pour renforcer le mandarinat et pour entraver la participation des organisations syndicales. Face à cette situation très grave pour la recherche, le SGEN-CNRS appelle à une reprise de la mobilisation en septembre. **E.P.**

LA GUERRE A FAILLI ECLATER

En allant au-delà des mesures « simples et pratiques » mises au point par Chevènement il y a deux ans, certains parlementaires ont failli mettre le feu aux poudres cet été.

Tout est parti du Sénat. Un amendement surprise émanant de la majorité à un projet de loi relatif à diverses propositions concernant les collectivités locales visait à permettre à celles-ci de financer les dépenses d'investissement des établissements d'enseignement privé. Jusqu'à présent, seul le financement des dépenses de fonctionnement est possible.

Il faut dire que des tentatives avaient déjà été effectuées sur le terrain par des élus locaux. Sans véritable succès, puisqu'elles allaient à l'encontre des textes en vigueur.

Le ministre de l'Éducation nationale n'a pas soutenu la position prise par la majorité du Sénat. Celle-ci risquait d'ailleurs de conduire à une annulation de la part du Conseil Constitutionnel dans la mesure où elle provoquait une aggravation de la charge publique. Finalement, après des discussions difficiles avec les députés de la majorité — dont certains étaient favorables à la mesure préconisée par les sénateurs — un accord a été trouvé.

Il permet pour l'essentiel aux communes, départements et régions de garantir les emprunts des établissements scolaires privés. Pratique qui existait d'ailleurs précédemment. Mais certains parlementaires comptent d'ores et déjà ne pas en rester là. N'ont-ils pas déclaré que cette mesure ne saurait être qu'« une étape » ?

Pour sa part, le SGEN a fait savoir au ministre de l'Éducation nationale, au cours de l'audience qui lui a été accordée le 25 août, qu'il n'accepterait pas un financement des dépenses d'investissement des établissements d'enseignement privé par les collectivités. Il est d'ailleurs nécessaire de rester vigilants sur cette question qui risque, tôt ou tard, de refaire surface **J.-M.B.**

POUR QUE VIVE L'INITIATIVE NORD-SUD EN MILIEU SCOLAIRE

Pendant plusieurs années consécutives, le ministre de l'Éducation nationale a programmé une journée tiers monde à l'école. Rien de paru cette année au BO... Pourtant les organismes de coopération lancent une campagne en milieu scolaire dans la deuxième quinzaine d'octobre (16 octobre : Journée mondiale de l'Alimentation).

Plus de 60 % des Français citent, selon différents sondages, la faim et le développement au premier rang des grands problèmes du monde actuel. Marquer à l'école cette préoccupation par un temps fort doit permettre au-delà de la sensibilisation de faire des bilans et d'engager d'autres projets qui débordent une journée tiers monde.

Différents niveaux de participation possibles

Le CCFD (4, rue Jean Lantier, 75001 Paris) a envoyé dans toutes les écoles et collèges un matériel spécifique pour l'animation de cette campagne (jeux éducatifs, affiches, reportage, montages, adaptés aux tranches d'âge). De plus, à l'occasion de l'année mondiale de l'habitat, de nouvelles productions s'orientent vers les sans abris et les bidonvilles.

Ecole et tiers monde (9, rue Delouvain, 75009 Paris), en plus de nombreux outils pédagogiques, propose une nouvelle brochure « Journées tiers monde à l'école » 30 F en collaboration avec le CRDP de Poitiers (à consulter aussi l'analyse des nouveaux manuels de géographie en 6^{ème}).

L'Institut Belleville (4, Bld de la Villette, 75019 Paris) créé en 1984 par la CFDT, met en œuvre des actions de coopération, c'est-à-dire qu'il favorise des contacts entre des partenaires des pays du Sud (syndicats, associations, groupes villageois, entreprises) avec des partenaires français. Quarante projets sont en route mais l'Institut Belleville peut aussi aider à la réalisation d'initiatives locales de sections ou de syndicats. Au Brésil, dans la région de Rio, un projet de centre de la Petite Enfance permet de concrétiser la solidarité professionnelle (contacts possibles au Forum des CE).

Une autre forme d'aide financière à faire connaître dans le milieu de l'Éducation et de la Recherche : la création de Fonds commun de Placement offre d'épargner au Nord pour investir au Sud. Il apporte un moyen nouveau de contribuer à la solidarité tout en préservant la valeur du capital confié. Il garantit contre l'inflation et affecte la partie qui excède l'inflation au développement des pays défavorisés. Pour tout renseignement : **Crédit Coopératif**

Parc de la Défense, 33, rue des Trois-Fontanot, 92000 Nanterre.

Pour répondre sans pessimisme à la question suivante :

« D'après vous, au cours des vingt dernières années, la situation dans les pays du tiers monde s'est-elle plutôt améliorée ou détériorée ?... »

Allez consulter le rapport du Club de Rome dont le titre contient déjà la réponse à la question « La Révolution aux pieds nus ».

Une autre proposition parmi d'autres : lire l'article sur la Namibie dans SU ; il y a là une demande d'aide concrète à satisfaire. **EP**

POUR UNE SOLIDARITE CONCRETE AVEC LA NAMIBIE

Le régime d'apartheid continue à sévir en Afrique du Sud, mais aussi en Namibie (située au nord-ouest de l'Afrique du Sud). L'Afrique du Sud occupe en effet ce pays, pille ses richesses et bafoue le droit international.

Plus de 100 000 Namibiens ont essayé d'échapper à cette situation et ont trouvé refuge dans des camps, surtout en Angola. Dans l'un de ces camps, le camp de Kwanza-Sul, situé à 600 km de la frontière namibienne, est implantée une population d'environ 40 000 personnes dont un quart d'enfants. La SWAPO, mouvement de libération de la Namibie, a organisé ce camp en s'efforçant de recréer les conditions d'une vie sociale normale, notamment à travers l'éducation. Ces enfants namibiens vivent dans des tentes et l'école se déroule en plein air. Le manque de moyens matériels se fait cruellement sentir. C'est pourquoi, en France, le Mouvement Anti-Apartheid (MAA) et de nombreuses organisations humanitaires, politiques, syndicales — dont le SGEN — apportent une solidarité concrète multiforme.

Il s'agit d'abord de dons en argent (à envoyer au MAA — BP 109 — 75462 Paris Cedex 10 avec mention « Campagne Namibie ») et de dons en matériel scolaire (cahiers, stylos, tableaux, jeux, papier, équipement sportif...). Ce matériel est destiné aux écoliers de Kwanza-Sul. Se renseigner auprès du syndicat SGEN local sur les lieux de dépôt les plus proches (une quinzaine en France).

Cette solidarité se manifeste aussi à travers un concours de dessins concernant à la fois les écoliers français et les écoliers namibiens réfugiés en Angola. Le thème retenu est « Les enfants victimes de l'apartheid. La vie des écoliers à Kwanza-Sul ». Certains dessins seront retenus et serviront à faire connaître le problème namibien puisqu'ils permettront de constituer une exposition itinérante en 1987.

La fédération souhaite que le maximum de dessins puisse être réalisé et envoyé au MAA (voir adresse ci-dessus). La lutte contre l'apartheid passe par là ! **■**

J.-M.B.

ZIG-ZAG DANS LA PRESSE SGEN

UN INSPECTEUR D'ACADEMIE QUI NE LIT PAS SON PETIT MONORY

et qui publie de nouvelles dispositions relatives à l'inspection. Il parle d'organisation, de relations, de réussite, de développement propre, de pédagogie différenciée, de coordination, de coopération, de travail en équipe... et tout ça pour déboucher sur une inspection d'école, non noté !!! Ou il est au Sgen du Morbihan, ou il ignore ce qui s'est passé le 16 mars dernier.

EN RETARD ! Rassemblement le 8 septembre devant l'I.A., car les Alpes-Maritimes restent lanterne rouge quant à la scolarisation des 2/3 ans, et aussi évidemment contre le projet sur les directeurs. L'automne dans le midi sera-t-il aussi chaud que l'été ?

L'ENFANT DANS LA SOCIETE : MARCHÉ OU CREVE ?

Au cours d'un stage inter-pro CFDT du Nord-Pas-de-Calais sur les besoins de l'enfant de 5 à 8 ans dans l'école et hors de l'école, les participants ont essayé de comprendre l'alimentation, le sommeil, les relations, le jeu, le repos (réussite scolaire et sommeil sont étroitement liés), la vigilance (de 12 à 34 mn).

38 PROJETS D'ACTION EDUCATIVE EN MATERNELLE, 125 EN PRIMAIRE, dans le Nord-Pas-de-Calais toujours. C'est sûr, ces projets répondent à un besoin. On cherche de partout les moyens d'éradiquer l'échec scolaire. Le gros problème c'est d'arriver à s'inscrire dans la durée, et malgré le manque de temps, de moyens, la lassitude, les oppositions de hiérarques frileux et obtus, ça tourne, ça avance...

LE FRONT NATIONAL fait son entrée dans les conseils d'administration. MO.BI.LI.SONS ! Prises de contacts avec syndicats, parents, avec comme objectif de quitter la salle de délibération au moment de chaque intervention du Front natio-

nal, ou, si le rapport de force le permet, empêcher sa présence dans la salle. Cela se passe dans l'Eure. Et chez vous ?

ÇA COGITE DANS L'AUDE : Les PEGC ont trouvé que la bivalence était mal vécue si elle était imposée, acceptable (et parfois enrichissante) si elle est volontaire, parce qu'elle permet une approche différente de l'élève, de comprendre une autre discipline, de préparer au travail d'équipe. Il serait souhaitable d'organiser une bi-valence basée sur le volontariat et sur une formation spécifique.

LA SANTE N'A PAS LE MEME PRIX dans le privé que dans le public. C'est ainsi que la visite médicale est annuelle dans le privé alors qu'en Loire-Atlantique on s'apprête à supprimer l'examen radio du public. Il est vrai que le contact permanent avec les enfants ne peut être source de contagion.

VOUS VOULEZ VRAIMENT SAVOIR COMMENT ON MEURT du pyralène et de la dioxine ? Commandez la brochure de l'INPACT (institut pour l'amélioration des conditions de travail) qui vous raconte comment on meurt du pyralène et de la dioxine (le pyralène, interdit en France et en Europe, est toujours présent dans 100 000 transformateurs). Brochure : 80 F + 20 F de port - INPACT, 35 rue Compans 75019 Paris.

GRANDES MANŒUVRES EN CHAMPAGNE 82 enseignants du Languedoc autorisés à jouer à la guerre en compagnie de la 2^e division blindée, alors que l'IA interdit toujours à SOS Racisme d'entrer dans les établissements scolaires. Le collectif Audois réagit et envisage une démarche auprès de l'Académie pour parler de non-violence dans les écoles, d'autant que 1986 est année de la paix ! **JF ■**

ça va faire des jaloux

cfdt
Magazine
N° 109 OCTOBRE 86 13 F

Préparez vos prochaines élections CE ou similaires, DIFFUSEZ le Magazine

LE PLUS Une entrée gratuite à découper valable pour Forum CE le samedi 18 octobre 86.

CFDT-PRESSE : (1) 42.03.81.40 - 4, bd de la Villette 75955 PARIS CEDEX 19 - 8,70 F l'ex. (minimum 10 ex.)

Adresse aux non cotisants

C'EST POURQUOI

Si vous n'avez pas payé de cotisation l'an passé, le service de presse de SU sera interrompu très prochainement. Alors, le SGEN vous offre la chance

- de réparer cet oubli... ou cette négligence
- d'établir le contact avec votre syndicat si vous êtes muté
- de calmer vos doutes ou incertitudes ; de sortir de votre isolement en cotisant le plus vite possible auprès de votre syndicat (et continuer ainsi à recevoir SU) ;
- en demandant l'adresse de votre syndicat (écrire à la Fédération pour obtenir la liste des syndicats et leur adresse) pour obtenir barème et modalité de paiement.

Faire vivre le syndicalisme...

C'EST LE PRESENT DE VOTRE FUTUR

Notre conception du syndicalisme, c'est de permettre à tous de pétrir son avenir. Or, en ce sens, la désyndicalisation n'est pas seulement dangereuse parce qu'elle fait perdre des moyens financiers, mais surtout parce qu'elle conduit à abandonner notre fil conducteur : être ensemble acteurs des transformations de la société au quotidien.

C'est affirmer une conception de la démocratie.

Ni un cercle d'initiés, ni un club, ni un lobby. Le SGEN a besoin de vous pour être un ferment de cet avenir. Partout où les libertés individuelles sont bafouées, les libertés syndicales sont entravées. La désyndicalisation, c'est une ouverture sur les lois de la jungle.

FAIRE VIVRE LA CFDT, C'EST CROIRE A L'ADAPTABILITE DU SYNDICALISME DANS LES MUTATIONS ACTUELLES.

Tout le monde s'interroge sur l'avenir du mouvement syndical. La CFDT, la première, s'est posée la question des conditions de l'adaptation aux mutations et de la resyndicalisation. Le chemin parcouru est important. Nous sommes donc bien placés pour, les premiers, réussir notre avenir.

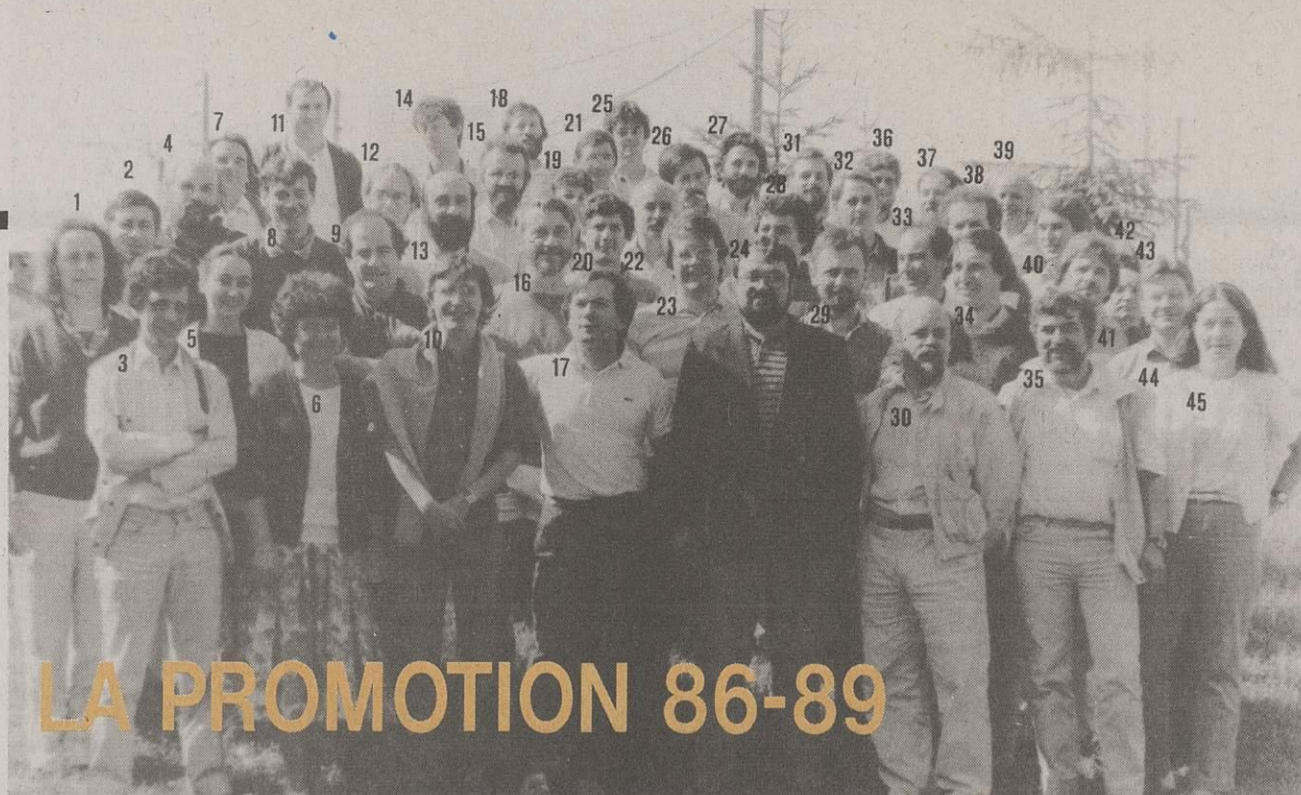
Payer une cotisation, c'est reconnaître l'appartenance à cette dynamique et lui donner les moyens de continuer.

Sur chaque cotisation — quel que soit son montant — une somme d'environ 240 F est versée aux structures interprofessionnelles, signe matériel de notre rattachement à une confédération. Le reste de la cotisation est partagé proportionnellement entre le syndicat (48 %) et la fédération (52 %).

CHER OU PAS CHER ?

Si vous mettez en application les bonnes résolutions de la rentrée : marcher à pied, perdre des kilos, fumer moins de cigarettes, tricoter soi-même ses pulls, bricoler à la maison... alors cher par rapport à quoi ?...

Evelyne PICHENOT



Ils ont tous été élus membres du Conseil fédéral au dernier congrès à Annecy. Ils font la politique du SGEN, qu'ils soient représentants d'une branche, issus d'un syndicat ou membres de la Commission exécutive (CE).

1. Michel REDOUTEY (CE). 2. Jean-François DELARUE (Savoie). 3. Rosaire di BENEDETTO (Moselle). 4. Jean-Luc VILLENEUVE (Morbihan). 5. Elisabeth FLENET (Doubs). 6. Marie-Hélène HOUTANE (Gironde). 7. Pierre ROYER (Rhône). 8. Claude REILLY (Haute-Savoie). 9. Gilles DORIVAL (Supérieur). 10. François HAROTTE (CE). 11. Raymond FLEURAT-LESSARD (Limousin). 12. François QUEVAL (Hauts-de-Seine). 13. Arnold BAC (CE). 14. Thierry MESTRE (Bouches-du-Rhône). 15. Michel PARASOTE (Bas-Rhin). 16. Bernard SOUBOUROU (Nantes-St-Nazaire). 17. Jean-Michel LEBRUN (Second degré). 18. Jacques DARREAU (Agents). 19. Monique KNAPP (Charente). 20. Stéphane DUCREST (Lp). 21. Jacques BERGOT (Eure). 22. Pierre MARCON (Premier degré). 23. Gérard JOUVENOT (Dunkerque). 24. Jean-Michel BOULLIER (CE, le maître...). 25. Antoine MARIOTTI (Corse). 26. Bernard PAULY (Marne). 27. Bernard DAUPHINE (Aude). 28. Martial SALVI (Meurthe-et-Moselle). 29. Gilles MALOLEPSZY (Douai). 30. Jean-Claude GUERIN (Essonne). 31. Thierry MAUSS (Haut-Rhin). 32. Philippe SIFFLET (Somme). 33. Jean-François ROSSARD (Nantes). 34. Francis VANDEWEEGHE (Lille). 35. André GUARRIGUES (Lozère). 36. Bruno VIRIOT (CE). 37. Francis VANDELDELDE (Seine-Maritime), le photographe. 38. Jacques RACLET (Vaucluse). 39. Jacques DEBARRE (Basse-Normandie). 40. Pierre CERISAY (Seine-et-Marne). 41. Gérard LENOIR (Puy-de-Dôme). 42. Gérard THIBORD (EAP). 43. Yves BOURGAREL (Administration Centrale). 44. Michel ROUSSEL (Etranger-Coopération). 45. Evelyne PICHENOT (CE).

Ne figurent pas sur cette photo :

Jacqueline TADEL (Ain), Hélène GOUX (CE), Bernard DELLA SUDDA (Alpes-Maritimes), Lucien MARTIN (Loir-et-Cher), Colette MEYNARD (Seine-St-Denis), Georgette TURBIAN (Retraités), Pierre BEDIUO (CIO), J. Michel OLLIVIER (Recherche) et les représentants des Bibliothèques et techniciens du Supérieur.

La retraite se prépare dès l'entrée en fonction

RETRAITÉ(E) EN PUISSANCE

... Ce n'est pas au moment de partir à la retraite qu'il convient de s'en occuper, mais dès la nomination sur un poste d'enseignement, un emploi administratif ou technique, un poste d'agent.

● Tout d'abord parce que chaque actif est un retraité en puissance et, en prenant en compte dans l'action syndicale la défense des revendications des retraités, il s'assure de meilleures conditions de retraite ultérieures (surtout actuellement où les avantages acquis risquent d'être remis en cause dans tous les régimes de retraite).

● Puis, parce que le calcul de la pension, sa date de jouissance, son montant obéissent à des règles impératives qu'il faut connaître : ainsi avant le départ à la retraite faudra-t-il fournir justification des périodes de travail accomplies et des cotisations versées — ne jamais se dessaisir de tous les documents.

Rappelons qu'il existe deux systèmes de retraites : le régime général qui s'applique notamment aux non-titulaires ; le régime fonctionnaire concernant les titulaires ou stagiaires régis par le Code des pensions civiles.

Pour bénéficier d'une pension civile, il faut compter une durée minimum de services effectifs de quinze ans. Aussi y a-t-il intérêt à demander la validation des services auxiliaires dès l'année de titularisation.

Quelle est la date de jouissance de la pension dans le régime fonctionnaire ?

Les services effectués sont classés en services actifs (services d'instituteur) ou de services sédentaires (la quasi-totalité

des autres services). Selon ces deux cas, à condition d'avoir accompli quinze ans de services effectifs, on peut prendre sa retraite à cinquante-cinq ans ou à soixante ans révolus. Par contre, il n'y a pas de condition d'âge pour la femme fonctionnaire : mère de trois enfants ou plus, mère d'un enfant atteint d'une invalidité d'au moins 80 %, enfin si le conjoint ou elle-même est atteint(e) d'une maladie incurable empêchant l'exercice d'une profession (quinze ans de services effectifs exigés).

Dans tous les cas les services sont actifs plafonnés à trente-sept et demi auxquels peuvent s'ajouter des bonifications (services hors d'Europe — campagne de guerre — pour les femmes un an par enfant) à condition de ne pas excéder quarante annuités.

Deux ans avant la date envisagée pour le départ en retraite, il est bon de demander à l'administration l'état de ses services valables pour la retraite. Enfin la demande de mise à la retraite doit en principe être faite, pour une prochaine rentrée scolaire, six mois au moins avant cette date.

Paiement de la pension

Paiement mensuel ou trimestriel à terme échu selon les départements. Le lieu de paiement est celui de la résidence.

Comment calculer sa pension ?

Exemple : valeur du Point indiciaire mensuel au 1/11/85 : 22,0233 F.

Indice nouveau majoré : 478.

Taux de pension : 75 %.

Retenue sécurité sociale 2,25 % du principal plafonné à 9 220,00 F.

Principal : $22,0233 \times 478 \times 0,75 = 7 895,35 \text{ F.}$

Retenue sécurité sociale : $7 895,35 \times 0,0225 = 177,64 \text{ F.}$

Pension mensuelle versée : $7 895,35 - 177,64 = 7 717,71 \text{ F.}$

Pour les adhérents à la MGEN la cotisation est de 2,5 % du principal.

Pourquoi devons-nous rester syndiqués ?

Retraités, futurs retraités nous avons toujours notre place au SGEN-CFDT. Or, de nombreux collègues cessent de cotiser au syndicat au moment où ils accèdent à la retraite.

Cette hémorragie a de multiples causes : — changement de domicile, parfois de région ;

— sentiment de ne plus être concerné par l'action syndicale ;

— parfois, isolement des retraités au sein du SGEN et information insuffisante concernant la presse syndicale.

C'est pour réagir contre cette désaffection syndicale que les retraités du SGEN, au congrès d'Andernos, se sont organisés en Branche Fédérale, au même titre que le premier degré, le second degré, le supérieur, les agents, etc.

Au SGEN, nous sommes retraités de l'Education nationale et de la Recherche, et aussi, solidaires de tous les autres retraités à l'intérieur de l'Union Confédérale des Retraités CFDT.

Aussi un effort doit-il être fait par tous pour que le contact soit gardé avec tous ceux qui vont devenir des retraités.

Pour de plus amples informations concernant les retraités s'adresser à son syndicat. ■

André CHOQUET
Pierre LIGERET

S.U. ICI, BIENTOT !

Avant l'arrivée du nouveau SU prévue pour mars 87 et la réception de CFDT magazine chez chaque adhérent fidèle (voir notre rubrique Bic) nous vous livrons les thèmes proposés pour les Zoom de cette nouvelle année scolaire.

Il vous est possible de proposer une contribution, à condition de nous la faire parvenir au moins un mois avant la date de parution. Nous recevons toujours avec énormément d'intérêt vos remarques, vos appréciations, votre humeur, votre humour.

Le courrier des lecteurs est appelé à s'étendre. Profitez-en ! Si vous souhaitez voir vos dessins ou vos photos dans votre men-

suel, c'est bras ouverts que nous accueillerons vos suggestions. Le syndicat de l'innovation manque encore d'air nouveau, votre journal aussi. A vous, les mots, les propos, les pinceaux et les photos.

F.H.



Le Sgen édite des brochures générales et catégorielles.

Tous les renseignements pratiques. Commandez-les à votre syndicat !

OCT. 887	défense du service public...
NOV. 888	schémas régionaux
DEC. 889	carte scolaire, décentralisation
JANV. 890	le SGEN à 50 ans
FEV. 891	financement du syndicalisme
MARS 892	formation des personnels et formation syndicale
AVRIL 893	évaluation, notation, hiérarchie...
MAI 894	organisation du travail
JUIN 895	contenus, examens...

P'TIT-Z-ANNONCES

● **VOYAGE CULTUREL A BERLIN** (19-26 octobre) Centre de coopération culturelle et sociale, 26, rue Notre-Dame des Victoires, 75002 PARIS (tél. : 42.61.93.84) Prenez vite contact !

● **COLLOQUE DE METHODOLOGIE** (novembre) Tél. au 46.34.25.97, le Centre culturel de la R.D.A., 117, Bld St-Germain à Paris 6^e.

● **FORUM CE 86** (15-16-17-18 octobre) grande halle de la Villette à Paris (M^o : porte de Pantin). Voir page 15.

● **SEJOURS D'ACTIVITÉS SCIENTIFIQUES ET TECHNOLOGIQUES A LA CITÉ DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE** (La Villette, 75930 Paris Cédex 19/Tél. : 42.40.27.28).

Tout est prévu pour le séjour. Dossier à demander.

● **GUIDE PRATIQUE AGENDA CFDT 87** : il sera en vente lors du premier trimestre. Réservez-vous le auprès de votre syndicat !

● **HISTOIRE DU PREMIER MAI** de Maurice Dommanget (deux tomes 100 F) Groupe Fresnes-Antony (Fédération Anarchiste, 34, rue de Fresnes, 92160 Antony).

● **VOS VIEUX VÊTEMENTS POUR UN LEP !...** Afin d'organiser un défilé de mode

(notamment les Jean's anciens).

Tél. à Marie-France Joly, 46.31.83.45.

● **LANGUES ET CIVILISATIONS RÉGIONALES...** en lycée professionnel. Pour mettre sur pied un groupe de recherche et de liaison académique, contacter Giraudon et Floc'h-LP « Marie-le-Franc » LORIENT (une rencontre y est prévue le 27 septembre).

● **LOUE** (cause mutation) grand F5 centre Perpignan, terrasse et garage. Micheline RUMEGOUS, 25, rue du Four St-Jacques, 66000 Perpignan (tél. : 68.51.30.59).



● **CAMPAGNE POUR LE DROIT D'ASILE** 18-19 octobre à l'Unesco, bilan, propositions, stratégies. Correspondance urgente aux rencontres nationales pour le droit d'asile.

CIMADE, 176, rue de Grenelle, 75007 Paris.

● **STAGE MULTI-SPORTS À MORZINE-AVORIAZ**

Vacances de la Toussaint dans les Alpes du Nord. Auberge de jeunesse de Morzine-Avoriaz, BP 74, 74110 Morzine Avoriaz. Tél. 50.79.14.86.

BIC

SU ET LES PLOMBIERS-ZINGUEURS

Puisqu'on me demande mon avis, le voilà : je désirerais recevoir le magazine CFDT à la place de SU, qui, en général, ne m'intéresse pas.

Ce n'est pas au SGEN que je voulais adhérer, mais à la CFDT. Or il se trouve que le syndicat CFDT dont dépend le personnel des BCP est le SGEN, je ne sais pas pourquoi, peut-être que c'est le destin, ou que Dieu l'a voulu, en tout cas c'est comme ça.

Question à 12 F (prix d'un numéro de SU) : qu'est-ce qu'une BCP ? J'aimerais bien savoir combien de membres de la rédaction de SU sont capables de répondre à cette question. Je vous donne la réponse : une BCP, c'est-à-dire une Bibliothèque Centrale de Prêt est un établissement chargé de favoriser la lecture en zone rurale, notamment en apportant des livres par des bibliobus dans les villages et les écoles d'un département précis.

Je n'ai rien contre les enseignants, et je n'ai rien non plus contre les plombiers-zingueurs. Mais supposez qu'on vous dise que le syndicat CFDT dont vous dépendez est, pour d'obscures raisons, celui des plombiers-zingueurs, et qu'en conséquence vous receviez tous les mois un journal syndical dont 90 % des articles traitent des problèmes professionnels particuliers aux plombiers-zingueurs. Quelle serait votre réaction ? Eh bien figurez-vous que je n'ai pas d'enfant, mais que par contre ma chasse d'eau ne fonctionne pas, et que, par conséquent, je préférerais lire le bulletin CFDT des plombiers-zingueurs, plutôt que de lire *Syndicalisme*

Universitaire. Je lis les articles qui traitent des rapports entre l'école et la société, car ce sujet m'intéresse, et je lis aussi l'interview d'Anne Sinclair, ainsi que d'autres articles qui ne sont pas spécifiquement conçus pour des enseignants. Mais dans l'ensemble je n'en lis pas pour 12 F.

J'aimerais bien que ma cotisation serve à m'informer des actions de la CFDT, et non à me casser les pieds avec les problèmes spécifiques des enseignants, des plombiers-zingueurs ou des cordonniers, gens fort respectables au demeurant. C'est avec intérêt que je lis « *le Travailleur CFDT d'Alsace* », peut-être que, quand il arrivera, à la fin du mois, je saurai pourquoi j'étais censé être en grève... Comme j'étais là, je suis restée, et, comme il faut bien s'occuper, j'ai indexé des bouquins. Et voilà comment on se retrouve briseuse de grève malgré soi !

Si jamais vous publiez cette lettre dans SU, je tâcherai de m'en apercevoir.

Amicalement.

Jacqueline LEPEIX de Strasbourg (67)



SU ne parvient pas (encore) à capter l'attention de toutes les catégories de personnels de l'éducation nationale, des bibliothèques, de la recherche, de l'enseignement agricole public, de... de... Le conseil fédéral de juin a adopté la proposition d'un SU à 24 pages qui allierait mieux les problèmes catégoriels spécifiques aux sujets généraux mieux traités. Les « bib » devraient y trouver leur place. Pas les plombiers-zingueurs, hélas...

TOUS, SAUF LA CFDT !

Je paye ma cotisation à la Mgen et je reçois la revue de la Mgen ; je fais un don au Secours populaire et je reçois « *Convergences* » ; j'apporte ma contribution à la Fondation pour la Recherche médicale et je reçois Recherche et santé. Je pourrais multiplier les exemples. Pratiquement tous les organismes ou associations, auxquels j'adhère ou que je subventionne, m'envoient automatiquement leurs bulletins. Une exception de taille : la CFDT ! Certes, je reçois les publications du Sgen... mais la confédération à laquelle je verse depuis plusieurs décennies, plus de 40 ans, de ma cotisation syndicale — ce qui n'est pas peu dire — ne me reconnaît pas implicitement le droit de recevoir un de ses bulletins. Il faut payer l'abonnement en plus... pour *Syndicalisme hebdo* ou le mensuel CFDT-magazine. Une nouvelle fois je dis que c'est aberrant et qu'il faut que ça change.

Henri Singre (62) qui tient à préciser que ce n'est pas un appel à ne pas payer sa cotisation. Au contraire. Il est d'ailleurs trésorier-adjoint dans son département...

Le conseil national confédéral, parlement de la CFDT, décidera dans sa session d'octobre de l'envoi ou non de CFDT-magazine à tout adhérent fidèle. Cela coûte évidemment très cher. Un plan financier qui ne vous pénaliserait pas, des problèmes techniques d'encarts professionnels sont à l'étude.

DCB MAL AFFUBLE

Vous avez bien fait de donner la parole à Daniel Cohn-Bendit (SU n° 884, du 20 mai 1986) et, par lui, au mouvement

alternatif. Mais quand on lit la sauce dont vous entourez son interview, le vêtement dont vous affublez l'interviewé (« Il est sublime... Ce vert côteau du Rhin cause politique... Il bouillonne et vit à un tel degré d'intensité que ça vous rajouit. S'il passe près de chez vous, allez le voir : plus qu'une bête politique, c'est un cirque à lui tout seul »), on se demande où on est : dans le *Nouvel Obs.* ? dans *Le Point* ? dans *Fig.-Mag.* ? dans *Télé-7 jours* ?... Prose de spectateurs, de vieux, de consommateurs. Si SU réduit, lui aussi, toutes les luttes aux dimensions d'un spectacle, si SU renforce chez ses lecteurs les pires conditionnements dont les Verts essaient de sortir, alors à quoi sert... le SGEN ?

François SEBASTIANOFF d'Arpajon sur Cere (15)

Il est bien vrai que nous nous sommes fait un peu (trop) plaisir dans cet article. Mais rappelez-vous, juste avant le 16 mars dernier, vous avez entendu beaucoup de propos dynamiques, positivement provocateurs ? Le résultat des verts a, hélas, été aussi médiocre que la teneur des débats, tous partis confondus...

LE SGEN, SYNDICAT DES HAS BEEN ?

C'est mon impression à lire SU. Je crois y voir un journal des années 70. Qu'y manque-t-il pour en faire un journal actuel ? De l'information professionnelle. Du débat libre (c'est-à-dire sans le filtre hiérarchique). Un exemple : AE titularisé en 82 ; depuis deux ans, je cherche à obtenir ma prime d'installation. Des réponses du national mais aucune information dans SU permettant de regrouper ces cas. La circulaire qui

donne l'ordre de payer paraît. Toujours rien dans SU (...). Bonjour la défonse des syndicats, bonjour l'information.

Le débat : un exemple, la page sur la privatisation et la TV.

Merci de mâcher ma pensée et de me donner des slogans. Mes tiroirs en sont pleins, c'est vraiment l'autogestion. Aujourd'hui la télématique permet la libre circulation de l'information (regardez le serveur du SNES, hélas !) et le libre débat non hiérarchisé. (...)



Mais s'il n'y avait que la presse.

Les congrès par exemple sont préparés à l'ancienne. Un minimum de débats, de préférence passant leur temps libre au syndicat. (...) Le jour, où ils reçoivent les textes, ils sont déjà amendés.

On croit être mieux que le SNES, on n'est que différents sur certains points (...).

Heureusement, et c'est le seul aspect qui me fait rester au SGEN, c'est la CFDT. Dommage que vous ne sachiez pas en profiter en levant bien haut le drapeau confédéral (...).

J.P. GERBAL 75013 PARIS.

La critique est dure. SU est un choix et tout ne peut pas être dans SU... La page sur la privatisation de TF1, c'était « libre expression » pour Anne Sinclair ; difficile d'y trouver des slogans de notre part ! La télématique permet-elle vraiment le « libre débat » ? Pour les congrès, vous avez vraiment raison ; les solutions concrètes et efficaces sont moins faciles à trouver. Faites-nous des suggestions...

LUXE

Les dates que vous n'oubliez pas

Afrique du Sud : agir pour les libertés

Le régime Sud africain continue malgré les condamnations presque unanimes des autres pays à faire régner sa politique raciale. Des milliers de militants qui luttent pour les libertés sont emprisonnés. Mais les actions des gouvernements contre l'apartheid sont faibles. Les Etats d'Europe n'ont pas la même attitude, la France elle-même n'est pas très ferme dans sa position. Ce sont près de 7 milliards de dollars de marchandises qui ont été payés par l'Europe pour l'Afrique du Sud.

Toutes ces marchandises ne sont pas directement vendues à la consommation. Mais une grande partie d'entre elles nous intéressent.

Les consommateurs français peuvent jouer un rôle important en préférant les produits venus d'ailleurs...

Les produits d'Afrique du Sud

dont nous ne recommandons pas l'usage

Fruits/oranges, citrons, pamplemousses : « Oustpan », **avocats :** « Westphalia », **pommes :** « Grany Smith », **poires** Beure Bosce et « Packham », « Cape », **raisins. Conserves/ananas :** « Sun Dor », « Gold Dish », « Singora », « Majestic », **salades de fruits :** « Libby's », « Regina », « Singora », « Doxil », « Sun Dor », **pêches :** « Gold Dish », « Sun Dor », **poires :** « Southern Pride », « Singora », « Sun Dop », **raisins :** « Bayerwald ». **Autres marques Sud-Africaines à connaître :** « Gold reff », « Silver Leaf », « Summit », « Koo », « Armour », « Kloof », « Pearl ». **Vins et spiritueux :** « Fleurs du Cap », « Pearl », « Sainsbury », « Stellenbosch », « Huguonot Héritage ». **Tabacs :** « Rothmans ». **Confiseries :** « Rowhtree's »

	ETE 86	TOUSSAINT	NOEL	HIVER	PRINTEMPS	ETE 87
Zone 1 Paris, Créteil, Versailles	du samedi 28/6/86 après la classe au mercr. 3/9/86 au matin	du samedi 25/10/86 après la classe au jeudi 6/11/86 au matin	du samedi 20/12/86 après la classe du mardi 6/1/87 au mat. (1)	du samedi 14/2/87 après la classe au lundi 2/3/87 au matin	du samedi 11/4/87 après la classe au lundi 27/4/87 au matin	du mardi 30/6/87 après la classe au jeudi 3/9/87 au matin
Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Rennes	du vendredi 27/6/86 après la classe au mercr. 3/9/86 au matin	du samedi 25/10/86 après la classe au jeudi 6/11/86 au matin	du samedi 20/12/86 après la classe au lundi 5/1/87 au matin			
Zone 2 Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Lille, Limoges, Lyon, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rouen,	du vendredi 27/6/86 après la classe au mercredi 3/9/86	du samedi 25/10/86 après la classe au jeudi 6/11/86	du samedi 20/12/86 après la classe au lundi 5/1/87	du samedi 21/2/87 après la classe au lundi 9/3/87	du samedi 18/4/87 après la classe au lundi 4/5/87	du mardi 30/6/87 après la classe au jeudi 3/9/87
Corse	du lundi 30/6/86 après la classe au lundi 15/9/86 au matin	du vendredi 7/11/86 après la classe au jeudi 13/11/86 au matin	du samedi 20/12/86 après la classe au lundi 5/1/87 au matin	du samedi 21/2/87 après la classe au lundi 2/3/87 au matin	du samedi 18/4/87 après la classe au lundi 4/5/87 au matin	du mardi 30/6/87 après la classe au jeudi 10/9/87 au matin
Saint-Pierre-et-Miquelon	du vendredi 27/6/86 après la classe du mardi 16/9/86 au matin	du vendredi 7/11/86 après la classe au jeudi 13/11/86 au matin	du vendredi 19/12/86 après la classe au lundi 5/1/87 au matin	du lundi 2/3/87 après la classe au jeudi 5/3/87 au matin	du vendredi 3/4/87 à midi au mardi 21/4/87 au matin	du mardi 30/6/87 après la classe au jeudi 17/9/87 au matin
La Réunion (sous réserve *)	du jeudi 14/8/86 après la classe au mardi 16/9/86 au matin	du mardi 4/11/86 après la classe au mercr. 12/11/86 au matin	Noël et été austral du vendredi 19/12/86 après la classe au jeudi 19/2/87 au matin		du jeudi 16/4/87 après la classe au mardi 21/4/87 au matin (3)	du vendredi 14/8/87 après la classe (4)
Antilles-Guyane Guadeloupe	du samedi 12/7/86 après la classe au mardi 16/9/86 au matin	du samedi 25/10/86 après la classe au lundi 3/11/86 au matin	du samedi 20/12/86 après la classe au lundi 5/1/87 au matin	du samedi 28/2/87 après la classe au lundi 9/3/87 au matin	du samedi 11/4/87 après la classe au lundi 27/4/87 au matin	du vendredi 10/7/87 après la classe (4)
Guyane	du vendredi 11/7/86 après la classe au mardi 16/9/86 au matin	du samedi 25/10/86 après la classe au lundi 3/11/86 au matin	du samedi 20/12/86 après la classe au lundi 5/1/87 au matin	du samedi 28/2/87 après la classe au lundi 9/3/87 au matin	du samedi 11/4/87 après la classe au lundi 27/4/87 au matin	du vendredi 10/7/87 après la classe (4)
Martinique	du samedi 12/7/86 après la classe au mardi 16/9/86	du samedi 25/10/86 après la classe au lundi 3/11/86	du samedi 20/12/86 après la classe au lundi 5/1/87	du samedi 28/2/87 après la classe au lundi 9/3/87	du samedi 11/4/87 après la classe au lundi 27/4/87 au matin (5)	du vendredi 10/7/87 après la classe (4)

(*) Dates officielles publiées ultérieurement ; vérifier l'exactitude des informations mentionnées.

(1) Les élèves de la zone 1 auront classe les mercredis 29/4/87 et 6/5/87 et le mercredi 7/1/87 pour les académies de Paris, Créteil et Versailles.

(2) Les élèves de la zone 2 auront classe les mercredis 6/5/87 et 27/5/87.

(3) Réunion : congé le samedi 2/5/87. Vacances de fin de 2^e trimestre : du jeudi 21/5/87 après la classe au lundi 1/6/87 au matin.

(4) Date de rentrée 87 non encore fixée.

(5) Vacances de Pentecôte : Guyane : du samedi 6/6/87 après la classe au vendredi 12/6/87 au matin.

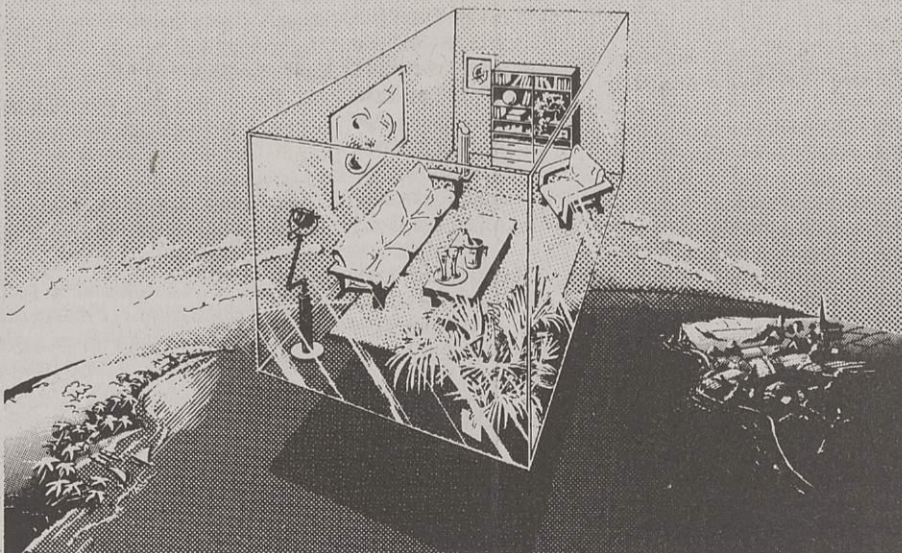
Guadeloupe-Martinique : du samedi 6/6/87 après la classe au mercredi 10/6/87 au matin.

Congés spécifiques : Mi-Carême : Guadeloupe : jeudi 26/3/87

Abolition de l'esclavage : Martinique : vendredi 22/5/87
Guadeloupe : mercredi 27/5/87
Guyane : mercredi 10/6/87.

AGS LE N°1 DU DEMENAGEMENT OUTRE-MER

AGS assure : • à destination des DOM-TOM et du monde entier : l'emballage spécial maritime, les formalités de douane et de transit, le transport maritime et aérien par conteneurs plombés, la livraison à domicile, le remontage du mobilier, • toute la France par camion capitonné • le garde-meubles • AGS, des spécialistes à votre service qui s'occupent de tout, partout. • LES RÉGLEMENTS A NOTRE SOCIÉTÉ N'INTERVIENDRONT QU'APRÈS REMBOURSEMENT PAR VOTRE ADMINISTRATION*.



*Pour les fonctionnaires mutés dans les DOM-TOM et à l'étranger.

AGS

Souhaite

à tous les personnels de l'éducation nationale la meilleure année scolaire possible et se tient à disposition de tous les adhérents du Sgen pour leurs déménagements dans les TOM-DOM. Les numéros de SU de l'an passé contiennent une foule de renseignements pratiques pour toutes celles et tous ceux qui souhaitent partir... ou revenir !

AGS DEVIS GRATUIT. DEMENAGEMENT

NUMERO VERT 05 43 01 01
APPEL GRATUIT

Pour toute la Métropole

PARIS. 161, rue de Rome. 75017 Paris. Tél. (1) 42 43 01 01. MARSEILLE. 9, rue Horace-Bertin. 13005 Marseille. Tél. 91 48 40 20.
GUADELOUPE. S.C.I. Le Boul Mich. Bd Marquisat 2. Houelbourg. Z.I. Jarry. 97122 Baie Mahaut. Tél. (590) 26 72 71 et 26 80 54.
MARTINIQUE. Z.I. La Jambette (près de la raffinerie de la Saral). 97232 Le Lamentin. Tél. (596) 50 05 15 et 50 05 16.
LA RÉUNION. Z.I. n°2. 97420 Le Port. Tél. (262) 43 41 72 et 43 41 77. AGENTS A PAPEETE, NOUMÉA, CAYENNE.



Amnesty international, 25^e anniversaire

BIB BIB

CAMUS ET LA POLITIQUE

De son adhésion au Parti communiste à son projet de trêve civile en Algérie, en passant par la Résistance, *Combat* et le soutien à Mendès France, Camus n'a cessé d'affronter les grands problèmes du siècle, le totalitarisme nazi et soviétique, le colonialisme, la décolonisation, le racisme et le terrorisme. Il n'est donc pas seulement l'auteur de *La Peste* et de *Caligula* plébiscité par l'école et le public. Sa réflexion vigilante porte sur le fascisme et le stalinisme, les droits de l'homme, la démocratie et le socialisme, l'action syndicale, la guerre. Il ne propose ni système ni programme ; artiste,

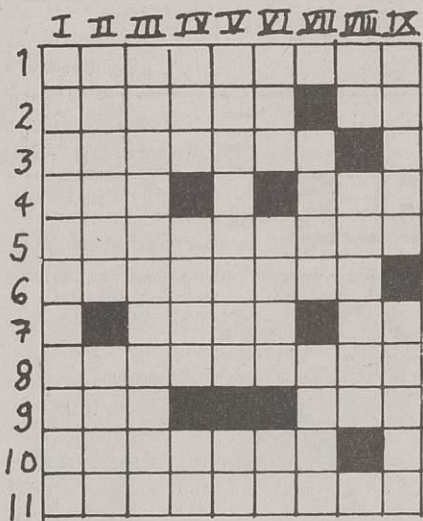
journaliste, intellectuel, il énonce des valeurs, des exigences qui sont celles de la démocratie et interpelle les forces politiques, et d'abord la gauche, sa « famille ». Ses interventions et ses écrits politiques, jadis à contre-courant, prennent une actualité saisissante en ce temps de crise où l'esprit d'orthodoxie cède devant le pragmatisme et où les dissidents réhabilitent l'éthique.

Loin de tout souci hagiographique, les historiens, politologues, philosophes, journalistes, témoins réunis à Nanterre vingt-cinq ans après la mort de Camus ont rendu justice à un juste dont la lucidité et le courage nous font défaut aujourd'hui.

Jean-Yves Guérin **CAMUS ET LA POLITIQUE**. L'Harmattan (140 F).

JEU

LES GRILLES » BERNARD SOUBOUROU



HORIZONTALES

1 - Permet d'avoir le dernier mot. - 2 - A leur arrivée, certains se croient obligés de faire vinaigre ! Haut de gamme. - 3 - Quel poison, celui-là ! - 4 - Parti de Gauche, mais en partant de la droite... - Canton. - 5 - Brutales. - 6 - Multiplient les objections. - 7 - Rond. - Fut vachement aimée. - 8 - Ben mon colon, quelles tripes ! - 9 - Singe brésilien. - Sans bavure, comme dirait Pasqua... - 10 - Lardons. - 11 - Elle sait donc vous raser.

VERTICALES

I - A mené plus d'un peuple à l'abattoir. - II - Ne manque pas de piquant. - Met trop souvent son nez dans les affaires des autres ! - III - Faculté qui demande une aptitude particulière. - IV - Rè, par exemple. - Enroule avec amour... - Symbole du bon conducteur. - V - Contrôleurs du travail... - Ce n'est encore que le début de l'hymen. - VI - En visite, mais pas en déplacement. - Ne sait même pas mentir sans se mélanger... ! Une paire de muettes. - VII - Quand on la vire, on ne la met pas à la porte. - Reste donc ignoré. - VIII - Donc approuvé ? - Coule sur le pin. - IX - Soutiens. - Près de Rome.

SOLUTION

testins. - 9 - Sai. - Net. - 10 - Ennuyeuse. lentes. - 6 - Insumis. - 7 - Ivre. lo. - 8 - In- nic. - 4 - U.S.P. (voir PSU). - Uri. - 5 - Mio- 1 - Codicille. - 2 - Hulles. - Ut. - 3 - Arse-

HORIZONTALES

VERTICALES

Etais. - Ostie. - VII - Cuit. - Insu. - VIII - Lu. - Resine. - IX - Censeurs. - HY. - VI - ISI. - NMET. - EE. Disposition. - IV - Ile. - Love. - Cu. - V - I - Chauvinisme. - II - Oursin. - Nain. - III -

RECTIFICATIF

Dans SU de juin 86 (n° 885) un dossier Recherche incluait un paragraphe intitulé « On doit gagner beaucoup dans la Recherche ». Les lecteurs attentifs et surtout les camarades concernés ont dû trouver la plaisanterie amère. Les chiffres donnés par l'ensemble des personnels sont justes pour les aides techniques (de 4 629 à 6 367 F) les chargés d'administration (de 8 548 à 14 916 F) les directeurs de recherche (de 14 255 à 17 846 F). En revanche, il y a eu redondance du chiffre 1 après la zone ; ce qui ajoute, hélas, pas moins de 10 000 F par mois aux salaires des chargés de recherche zone 1, 2^{ème} classe, 1^{er} échelon (ils touchent 8 923 F en fait) et les ingénieurs de recherche 2^{ème} classe zone 1 (ils touchent 8 013 F... seulement). Les augmentations de salaires ne sont pas aussi sensibles...



INSTITS : PERMUTATIONS SANS NOTE

Pour ceux qui ont l'intention de changer de département, à la rentrée 87, se reporter à la note de service du 25.07.86. Vous y apprendrez que les dossiers doivent être déposés pour le 15.10.86, auprès de votre inspection académique. Vous vous rendez compte que la note n'a pas été réintroduite dans le barème. Note de service 86-225 du 25.07.86. BO n° 30 du 4.09.86.

Un défenseur à l'échelle du monde



25^e anniversaire

Il y a vingt-cinq ans, un avocat anglais, Peter Benenson, a pris à témoin l'opinion publique en publiant dans *l'Observer* un article : « Les Prisonniers Oubliés ».

M AINTENANT, deux cents chercheurs collectent, vérifient, valident des informations venant de tous les pays, quel qu'en soit le régime.

Exemple 1 : Dans un pays, les arrestations se multiplient, le gouvernement érige la torture en pratique de gouvernement. Le Secrétariat International d'Amnesty mobilise : une campagne s'organise. Des milliers de lettres, venues du monde entier, envahissent les bureaux du gouvernement responsable.



Dessin de Khavir

Exemple 2 : Une mère de famille, des paysans, un syndicaliste, ont été arrêtés, ils ont disparu, on craint pour eux la torture, l'exécution arbitraire... Les chercheurs enquêtent ; ils apprennent le nom de la victime, ses activités, l'histoire de l'arrestation, le lieu de détention. Et ce sont les cas d'Ali, de John, de Piotr ou de Luisa, qui vont devenir le sujet de milliers de lettres envoyées par les membres d'Amnesty. Ils écriront tant qu'il le faudra, des lettres brèves et courtoises montrant qu'ils savent que les droits de l'homme sont mis à mal dans ce pays pourtant signataire de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme. Chaque fois la demande adressée aux responsables portera sur :

- la libération des prisonniers d'opinion,
- ou la tenue de procès équitables pour les inculpés,
- ou la détention dans des conditions convenables, qui excluent la torture et les traitements cruels ou dégradants,
- ou la commutation de peine pour les condamnés à mort.

Amnesty International, pour être efficace, a choisi de limiter son domaine d'intervention.

A ses propres forces s'ajoute heureusement l'aide de tous ses sympathisants. Vous pouvez le devenir à tout moment. SU publie un cas (cf. encadré). Vous écrivez. Et peut-être un jour verrez-vous sur votre écran TV, le père de famille pour qui vous êtes intervenu, qui viendra dire l'espoir revenu lorsque ses géoliers ont

laissé paraître qu'il n'était pas un prisonnier oublié.

Vous pouvez aussi aider efficacement à diffuser l'information exacte et peu connue, à financer cette recherche minutieuse qui est le gage de la fiabilité.

Et puis mieux vaut prévenir que guérir. C'est pourquoi Amnesty s'attache à promouvoir l'éducation aux droits de l'homme. Mais elle ne saurait y parvenir seule, sans votre aide, sans l'aide de tous les éducateurs. Les groupes locaux d'Amnesty, sa Commission pour l'Éducation aux Droits de l'Homme, son Secrétariat National sont à votre disposition.

AMNESTY ET LES SYNDICATS

Les syndicalistes sont souvent victimes de violations des droits de l'homme. C'est pour vous permettre, vous syndicalistes, d'intervenir et de joindre vos efforts aux nôtres, qu'Amnesty entretient avec l'ensemble des « corporations » syndicales des rapports de coopération.

Souvent les syndicats français interviennent pour dénoncer telle ou telle situation. Souvent aussi les syndicalistes français, à la suite d'échanges syndicaux internationaux, communiquent des informations à Amnesty.

Le Dr Said Sadi, prisonnier d'opinion en Algérie, doit passer des examens de psychiatrie. Sera-t-il autorisé à s'y rendre ? A la demande d'Amnesty, plusieurs syndicats d'enseignants, dont le SGEN, interviennent auprès des autorités. Le prisonnier va passer ses examens. Il est même reçu premier.

Un groupe de syndicalistes est arrêté et porté disparu au Salvador. Aussitôt Amnesty alerte l'opinion publique et en particulier les syndicats. Les faits sont très graves, les confédérations françaises réagissent vite et diffusent l'information vers leurs secteurs professionnels et leurs structures régionales. C'est finalement l'ensemble des syndicats français qui répond à l'appel d'Amnesty en demandant des explications au gouvernement salvadorien. ■ A.I

Amnesty International : Section Française 18, rue Théodore Deck 75015 Paris. Tél. : 45.57.65.65.



Le budget de l'Éducation nationale

SANS DES SOUS, DÉÇUS...

La préparation puis le vote du budget sont des actes politiques de première importance.

Plus de discours, d'envolées lyriques, de mots d'encouragements ou de réconfort, finies les promesses... place aux chiffres et leur vérité, avec leur pouvoir et leurs contraintes.

Le ministre de l'Éducation nationale se trouve à la tête d'un budget et d'un nombre de personnels salariés qui en fait le chef de la plus grande entreprise française, la seconde plus importante du monde après l'Armée rouge... La mission qui lui est confiée est en prise directe avec l'ensemble de la société. Elle conditionne son avenir. Les choix budgétaires qu'il fera auront donc un impact sur l'évolution sociale du pays.

Il nous faut donc oser pénétrer la jungle des chiffres pour en comprendre les évolutions et leurs significations.

L'importance de la masse budgétaire que l'État consacre au financement des activités de formation (72 % de l'ensemble de ces activités) implique des contraintes qui limitent sérieusement la marge de manœuvre du ministre.

Son budget s'inscrit dans celui de l'État et en subit donc les orientations politiques



Nos revendications ont leur traduction budgétaire. Il convient de les chiffrer chaque fois que nous les définissons, notamment lorsque nous parlons de priorités.

Pour peser sur l'évolution du service public il nous faudra aussi agir en amont de la préparation du budget. C'est dans ce sens que nous réclamons une « réunion spéciale préparation du budget » du Conseil Technique Paritaire Ministériel, dans la phase d'élaboration.

C'est dans ce sens aussi, afin que la discussion puisse porter sur les orientations de la politique nationale de formation, que nous réclamons la mise au point puis le vote de lois-programmes pluri-annuelles.

Yves BOURGAREL

même si la définition d'une priorité permet d'amoindrir ou d'accélérer les effets.

La masse budgétaire comporte plus de 85 % de dépenses obligatoires. Ce sont les salaires des personnels et le fonctionnement des vingt-cinq établissements.

L'annualité du budget ne permet pas d'assurer budgétairement le suivi d'une politique qui, en matière de formation, ne peut être qu'à long terme.

Rapporteur du budget entre 81 et 86, Christian PIERRET :

CHIFFRES EXPONENTIELS, ESPRIT TIMORE...

L'élaboration du budget de l'État, une dynamique bien compliquée. Nous avons demandé à Christian PIERRET, député, rapporteur général du budget de 1981 à 1986 d'éclairer notre lanterne. Il nous fait part également de son appréciation sur le budget de l'éducation nationale, sur les projets du gouvernement pour 1987.

Pouvez-vous nous dire quelles sont les grandes étapes de la préparation du budget de l'État ?

La préparation du budget occupe un an. Dès février, les premières esquisses sont tracées, le gouvernement formule les premières hypothèses économiques. Ensuite les besoins des différents ministères font l'objet de consultations entre chacun d'eux et le ministère des Finances.

Au printemps la « lettre de cadrage » du Premier ministre fixe l'évolution des dépenses publiques. Elle est suivie par des « lettres-plafond » par ministère qui déterminent l'enveloppe des dépenses possibles.

Le Premier ministre arbitre les conflits entre le ministère des Finances et les ministères dépensiers.

Les recettes, quant à elles, sont arrêtées en prenant appui sur le budget en cours d'exécution et celui de l'année précédente après définition d'une politique fiscale.

Le projet de budget est arrêté en septembre par le Conseil des ministres, puis présenté à la Commission des Finances de l'Assemblée nationale qui travaille pendant un mois avant l'examen en séance plénière.

Dans quelle mesure le Parlement peut-il modifier le projet de budget ?



L'examen de la loi de Finances par le Parlement repose sur des règles très strictes définies par l'article 40 de la Constitu-



BUDGET 1987 : DES CHIFFRES

Prévisions d'effectifs à la rentrée 1987 :

- Stabilité dans les écoles ;
- 102 500 élèves en moins dans les collèges (- 90 000 dans le public ; - 12 500 dans le privé) ;
- 67 500 élèves en plus dans les lycées (+ 55 000 dans le public + 12 000 dans le privé).

Suppressions et créations d'emplois par secteur :

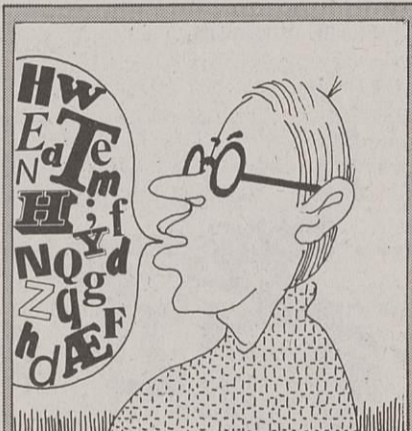
- Ecoles :
 - suppression de 1 200 postes d'instituteurs ;
 - suppression de 1 500 postes d'élèves-maîtres ;
 - transfert de 300 postes de professeurs d'école normale vers les lycées.
- Collèges : suppression de 2 000 postes.
- Lycées : création de 4 000 postes.
- Personnels non enseignants : suppression de 1 800 postes.

Transformations de postes :

- 699 postes d'élèves PEGC deviennent des postes d'élèves certifiés ;
- 1 700 postes de PEGC deviennent des postes de certifiés ;
- 6 000 postes de PEGC deviennent des postes d'Adjoints d'enseignement ;
- 1 500 emplois de P.CET transformés en professeurs de lycées professionnels 2^e grade.

Autres mesures :

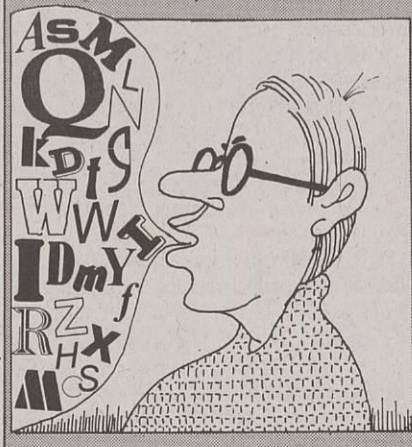
- CIO : 60 créations ;
- Inspection : 30 créations ;
- CNDP-INRP : 100 suppressions ;
- 400 postes gagés enseignants
- 200 postes gagés non enseignants pour la formation continue.

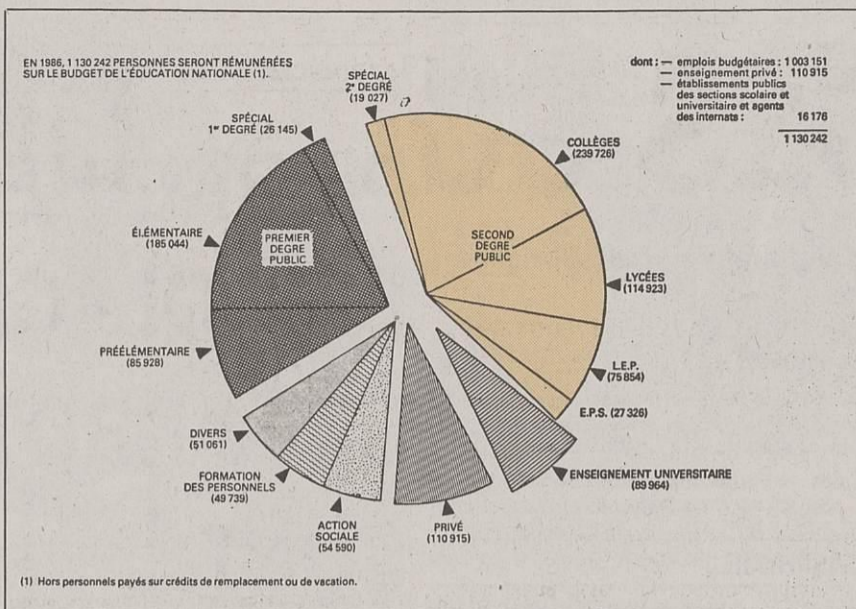


L'ENTREPRISE...

En 86, 1 130 242 salariés, 13 676 000 élèves et étudiants.

Budget annuel : 162 005 900 000 francs soit : 15,7 % du budget de l'état (qui est de 1 030 474 000 000 francs), et : 3,3 % du Produit Intérieur brut (4 848 390 000 000 francs). Soit encore 12 000 francs par élèves et étudiants. Donc, chacun de ceux-ci coûte 1 000 francs par mois à l'État.





tion et une Ordonnance de 1959. Sa marge de manœuvre est beaucoup plus limitée que pour les autres lois, la marge d'amendements est faible : quand une modification porte sur un montant de 200 millions de francs (pour un budget total de 1 100 milliards) c'est déjà très important. Néanmoins le contrôle parlementaire est réel, 300 à 400 amendements sont débattus.

Quelles pressions s'exercent sur le gouvernement et le parlement ?

La discussion budgétaire attire bien sûr le regard de l'opinion publique. Dès qu'il y a un problème épineux, des syndicats, des associations, des groupes de pressions interviennent auprès des parlementaires, notamment des rapporteurs spéciaux ou des rapporteurs pour avis (il y en a un de chaque catégorie pour le budget de chaque ministère) et du rapporteur général qui assure le lien entre le parlement et le gouvernement.

C'EST BIEN... MAIS UN PEU TARD

Selon les cas il s'agit de pressions ou de dialogues, de réunions de travail. Le fait que l'on soit dans la majorité ou l'opposition change la nature des interventions ! Je dois rappeler à ce propos que constitutionnellement le mandat des députés n'est pas impératif : les députés sont totalement libres de leurs votes et responsables devant leur conscience.

Pensez-vous que les syndicats se donnent les moyens d'être efficaces ?

Les syndicats d'enseignants s'y prennent bien, leurs interventions sont très documentées et argumentées mais ils interviennent parfois un peu tard.

Y a-t-il une spécificité du budget de l'éducation nationale ?

Pour la gauche oui, c'est la priorité des priorités.

Mais encore ?

C'est un budget où les besoins croissent de façon exponentielle. Il n'y a donc pas de solution budgétaire satisfaisante sans qu'on repense totalement le système éducatif, ses fonctions et son fonctionnement, ses rapports à la société. Sinon il y aura éternelle course entre besoins et budget. Les socialistes ont commencé à le faire mais sans doute n'ont-ils pas été assez loin.

Nous n'avons pas été à cet égard suffisamment inventifs.

Y a-t-il une souplesse dans l'application du budget ?

Certains crédits sont évaluatifs, d'autres limitatifs. La marge de manœuvre dans l'exécution est importante en théorie mais faible en pratique, compte tenu de la vigilance du ministère des Finances. Il peut y avoir néanmoins visa de dépassement de crédits, mais uniquement sous contrôle du Premier ministre et du ministre des Finances. Le Parlement exerce son contrôle à posteriori lors de l'examen d'une ou plusieurs lois de finances rectificatives et de la loi de règlement qui intervient pour chaque exercice budgétaire, deux ou trois ans après celui-ci.

UN BUDGET EN TROMPE-L'OEIL

Quelle est votre appréciation sur le projet de budget pour 1987 pour ce que l'on en sait aujourd'hui ?

C'est un budget qui se veut rigoureux mais ne l'est pas. Les budgets de l'intérieur, de la défense, des affaires étrangères ou des affaires sociales sont en pointe. Par contre, on ne lit pas une véritable priorité en faveur de l'éducation nationale. C'est un budget en trompe-l'œil en ce qui concerne la réduction du déficit budgétaire puisque certaines dépenses courantes seront financées par la dilapidation du patrimoine national que constituent les privatisations. C'est un budget qui sacrifie des dépenses d'avenir. La recherche, en

particulier, est massacrée avec trois milliards de crédits en moins après les coupes intervenues dans le collectif budgétaire pour 1986.

Vous avez été rapporteur général pendant cinq ans, quelle est la principale satisfaction que cela vous a apporté ?

C'est d'avoir contribué, en particulier dans les trois dernières années, à ce que notre pays soit placé sur la voie du redressement économique par l'investissement, la recherche et la rigueur budgétaire. Nous avons été à la fois des hommes d'avenir et des hommes courageux.

Et votre principal regret ?

Puisque je m'adresse à un syndicat enseignant, c'est d'avoir été trop timoré en matière d'innovation dans l'éducation nationale.

Propos recueillis par Philippe ANTOINE

Le Sgen juge le budget

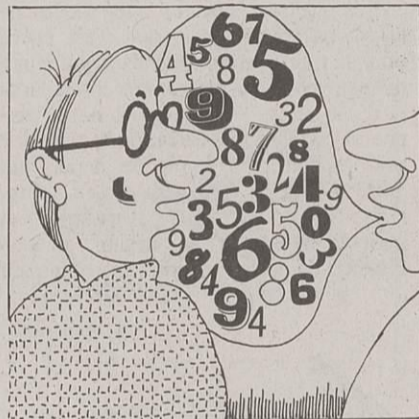
IDEES COURTES ET COURTE VUE

Lors de l'audience qu'il nous a accordée le 25 août, le ministre de l'Éducation nationale nous a dit son entière satisfaction sur le budget qu'il défendra à l'Assemblée nationale : il a pour lui les apparences : une progression de 2,2 %, pour une inflation prévue à 2 %, 4 000 créations de postes dans les lycées, quelques mesures catégorielles. Mais derrière les apparences ?

Les créations sont, en réalité, des transferts de postes supprimés dans d'autres secteurs. Soyons clairs, notre Fédération s'est depuis longtemps démarquée des partisans du toujours plus et n'est pas hostile par principe à tout redéploiement pourvu que celui-ci se fasse dans la transparence, la concertation et réponde à nos priorités : c'est la raison pour laquelle nous n'avons pu approuver certains « rééquilibrages » dans la dotation des postes d'une région à l'autre. Il est sûr que le redéploiement n'est pas à lui seul suffisant pour satisfaire aux besoins de l'Éducation nationale. C'est pourquoi le budget 1987 ne nous convient pas.

3 000 postes sont supprimés dans le 1^{er} degré : 1 200 instituteurs, 1 500 élèves-maîtres, 300 professeurs d'école normale : ces décisions compromettent gravement toute avancée sur les priorités du SGEN et en sacrifiant la formation des maîtres, elles hypothèquent l'avenir. Les effets s'en feront sentir dans la dégradation de l'accueil en maternelle, la stagnation ou diminution des moyens de remplacement, la remise en cause des moyens supplémentaires consacrés aux ZEP (1) ou à des projets novateurs. De plus ces suppressions ignorent les remontées d'effectifs prévues et les départs en retraite des années prochaines : il faudra alors réembaucher en catastrophe des suppléants. Le budget ne prévoit rien non plus, contrairement à ce qui avait été prévu, pour aider les étudiants, par un système de bourses, à préparer le concours de l'École normale, et en transférant 300 postes de professeurs d'écoles normales vers les lycées, ampute sérieusement le potentiel de celles-ci ; par contre, il a réservé une enveloppe de 150 millions de francs étalés sur cinq ans pour les directeurs nouvelle formule.

Les suppressions en collège sont justifiées par la baisse des effectifs : 5 000, dit le Ministre, si l'on s'en était tenu aux chiffres bruts, 2 000 en réalité pour tenir compte de la diminution d'horaire des PEGC et assurer grâce à cela, la rénovation. Nous ne contestons pas le chiffre de 100 000 élèves en moins avancé pour la rentrée 87, mais les 3 000 postes maintenus, s'ils compensent la diminution d'horaire des PEGC, maintiennent en l'état le taux d'encadrement qui s'était dégradé ces dernières années, provoquant un alourdissement des effectifs par classe. Ces 2 000 postes enlevés aux collèges auraient été, de plus, bien nécessaires pour améliorer l'enseignement des disciplines artistiques que le ministre veut promouvoir, dégager du temps pour la concertation et mieux assurer les remplacements.

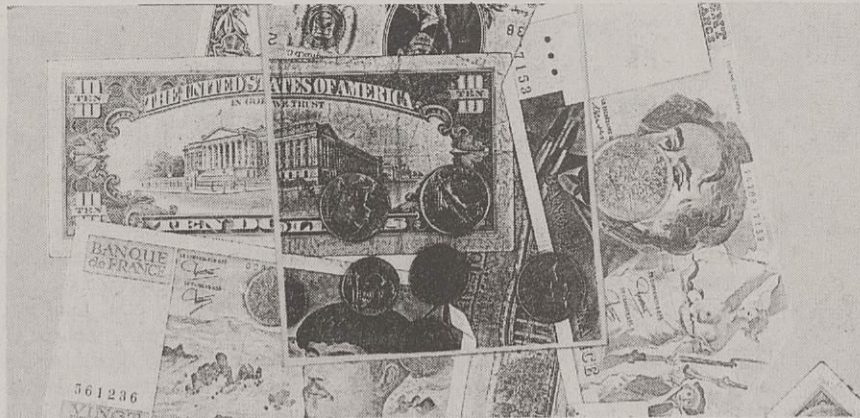


Les 4 000 postes créés en lycée font impression mais serviront à compenser la hausse attendue d'environ 60 000 élèves : Reste tout le passif accumulé précédemment : rien que pour cette rentrée et en dépit des 1 000 postes créés dans le collectif budgétaire, le déficit est estimé à 1 500 !

Et là encore rien dans les lycées professionnels pour avancer sur la réduction et redéfinition des services (on en est toujours à 26 et 21 heures) pour financer les nécessaires reconversions et la formation.

Mais ce sont les personnels ATOSS, une fois encore les plus durement touchés : le ministre a beau affirmer que les suppressions sont en dessous du seuil de 1,5 % demandé par le Premier ministre, il





reste que les 2 000 suppressions du budget 87 s'ajoutent aux 750 du collectif budgétaire 86, aux 1 600 du budget 86, aux 1 000 du collectif 1985 : où s'arrêtera l'hémorragie ? (voir article sur cette question). Le Ministre peut affirmer qu'il n'a pas l'intention de privatiser les services ; dans le même temps il encourage les établissements à se payer sur leurs fonds propres et par recours aux entreprises extérieures les services que les personnels de l'Éducation nationale ne peuvent plus effectuer : c'est une privatisation rampante.

Les quelques mesures catégorielles ne feront pas oublier que rien n'est prévu pour la titularisation, hormis la poursuite du plan pour les personnels enseignants et d'éducation : rien pour les non-enseignants (ATOSS) de catégorie A et B, rien pour les non-titulaires recrutés depuis juin 1983. On ne se consolera pas en apprenant que le budget de l'enseignement agricole est encore plus négatif : aucune création de poste d'enseignant et bien sûr

des suppressions chez les non-enseignants : 4 % de l'effectif.

ASPHYXIE...

Non ce budget ne peut avoir notre accord : supprimer des postes d'enseignant au seul prétexte que les effectifs baissent actuellement et en admettant, comme l'a fait le ministre, qu'il faudra faire l'opération inverse dans quelque temps, relève d'une politique à courte vue ; supprimer des postes d'administration et de service au seul prétexte de diminuer les effectifs de fonctionnaires et de satisfaire ainsi aux exigences du libéralisme ambiant conduit à asphyxier le service public. Nous ne pouvons rester sans réagir.

Michel REDOUTEY

(1)...« Le Zep » pour le Ministre. Lapsus ou réelle méconnaissance des zones d'éducation prioritaire. A une question sur leur poursuite, il répond « le Zep, c'est bien dans le primaire... ? Si cela donne des résultats, je ne vois pas pourquoi l'on ne continuerait pas »...

L'appréciation générale de la CFDT

PIERRE HERITIER : BRICOLAGE ET BARBOTAGE SONT...

Le gouvernement a mis largement en avant la baisse des prélèvements obligatoires pour la présentation du budget 87. Comment se situe la CFDT dans ce débat ?

C'est un thème pour une part idéologique mais payant électoralement. Il est certain qu'on ne peut pas augmenter sans limites les impôts et les charges sociales. Mais le débat global sur le taux de prélèvements est piégé.

Ce taux traduit le degré de socialisation d'une société. Le débat public devrait porter sur : quels prélèvements, qui paie ? à quoi servent-ils, comment sont-ils redistribués ?

Le manque de transparence actuelle des organismes sociaux fait qu'on ne sait pas qui paie, pour quoi et qui reçoit de qui ?

En France, les impôts directs sont plus faibles qu'à l'étranger. L'essentiel des prélèvements est constitué par les impôts indirects et les cotisations sociales. L'effort de financement des dépenses sociales pèse trop sur les salariés et l'emploi. Il faut mettre davantage à contribution l'ensemble des revenus et des catégories. L'impôt supplémentaire de 1 % destiné à financer la sécurité sociale amorçait un processus de fiscalisation de la protection sociale plus efficace et plus équitable.

Mais il a été abandonné par la gauche et le nouveau gouvernement va le rétablir momentanément pour faire face à des échéances à court terme. On en reste au bricolage. Il faudrait une réforme d'ensemble de la fiscalité et des charges sociales avec deux critères : la justice sociale et l'efficacité économique au service de l'emploi.

Il y a des mesures pour les petits contribuables... pour les moyens et pour les gros !

La mesure prise au profit des ménages modestes qui travaillent tous les deux va dans le sens souhaité par la CFDT.

Mais, globalement, les réductions d'impôts profitent à une minorité de gros revenus !

** 4 milliards pour les 100 000 contribuables qui paient l'IGF ;

** 2 milliards pour les 200 000 qui paient la tranche de 65 % ;

** 10 milliards à répartir entre 15 millions de contribuables.

C'est ce qu'on appelle une répartition équitable entre petits gros, moyens contribuables.

Quel jugement la CFDT porte-t-elle sur le budget 87 ?

Syndicalement, nous faisons des propositions qui visent à améliorer la situation à long terme. Les politiques eux raisonnent à court terme en fonction des échéances électorales.

Schématiquement, on peut dire que le budget 87 sacrifie le long terme au profit de préoccupations électoralistes.

Ainsi on réduit les dépenses dans des secteurs stratégiques pour l'avenir économique. C'est le cas des crédits de recherche (moins 33 % pour l'Anvar, - 25 % pour le fonds de la Recherche technologique, - 10 % pour la Recher-



LE SGEN « CAUSE PAS » AU FRONT NATIONAL

« Nous avons appris la récente désignation de Monsieur Jean-Claude MARTINEZ, député du Front National, comme rapporteur spécial de la Commission des Finances pour la partie du projet de loi de finances de 1987 relative à l'enseignement scolaire.

Cette désignation nous inquiète (...)

Le SGEN-CFDT est très fermement attaché à la laïcité, fondée d'abord sur une acceptation des droits de l'enfant et plus largement des Droits de l'Homme.

Nous savons que le rapporteur qui a été désigné est le représentant d'un parti dont les options sont opposées aux valeurs fondamentales que nous défendons et qui doivent servir de base à l'enseignement public.

Bien entendu, nous ne saurions remettre en cause la représentation parlementaire issue des élections législatives de mars 1986. Cependant, nous nous interrogeons sur les motivations de la désignation de ce rapporteur par la majorité parlementaire.

Dans ces conditions, vous comprendrez qu'il est impossible à une organisation désireuse de défendre et de rénover le service public d'aller débattre des orientations budgétaires pour 1987 avec le représentant d'un parti qui nie les valeurs sur lesquelles notre organisation est fondée. »

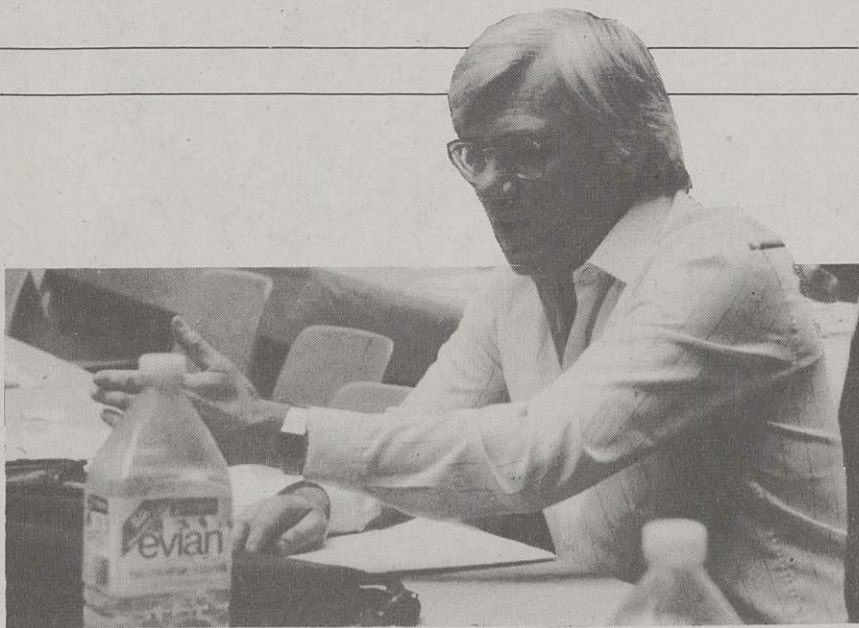
Cette lettre adressée à M. Chaban Delmas et d'Ornano a donné la réponse suivante :

« Je tiens à vous rappeler les conditions dans lesquelles s'opèrent les nominations des rapporteurs spéciaux de la commission des Finances. Depuis 1973, dans la perspective d'une meilleure participation de l'ensemble des groupes politiques au contrôle



budgétaire, un certain nombre de rapports sont confiés à l'opposition. (!) C'est ainsi que, s'agissant du projet de loi de finances pour 1987, ce ne sont pas moins de seize rapports qui ont été attribués à l'opposition : douze du groupe socialiste, deux au groupe communiste et deux au groupe du Front national.

Ces nominations n'ont fait l'objet d'aucune contestation au sein de la commission des Finances. »



che industrielle ; pour politiques industrielles : - 30 %).

Ces mesures vont sérieusement compromettre les efforts de recherche des PME et PMI.

L'Agence pour la maîtrise de l'énergie voit ses fonds réduits d'1/3 dans une période où il serait bon de se prémunir contre un éventuel nouveau choc pétrolier

et où les dangers du tout nucléaire sont flagrants.

La relance par la réduction des impôts risque d'être tout à fait dommageable pour l'économie, et de conduire à un renforcement des importations donc du déficit extérieur. Quant aux réductions de dépenses dans la fonction publique, elles s'opèrent selon les recettes classiques : suppressions d'emplois dans la fonction publique, 15 000 emplois dans le budget de l'état soit 1,5 milliard d'économies sur un budget de plus de 1 000 milliards !, et 10 000 emplois sur le budget annexe des PTT.

Ces suppressions remettent en cause certaines missions et compromettent le service aux usagers. De plus, dans une telle situation, l'administration choisit toujours la facilité. Elle maintient ce qui est le plus traditionnel et supprime les expériences innovantes. Par exemple, suppression des crédits aux entreprises intermédiaires, aux missions locales.

La CFDT n'est pas a priori contre la rigueur. Quelles propositions CFDT pour le budget 87 ?

La CFDT n'est pas hostile à un redéploiement des dépenses de l'Etat et à une réduction des dépenses.

Une relance sélective avec des mesures incitatives pour développer certains secteurs créateurs d'emplois comme le bâtiment par exemple, pour moderniser des entreprises françaises capables de répondre à une augmentation de la demande de biens de consommation serait nécessaire.

Des allègements fiscaux en fonction des investissements stratégiques engagés par les entreprises seraient préférables à la diminution systématique de l'impôt sur les bénéfices des entreprises.

Engager une politique de rénovation de la fonction publique pour en faire un outil efficace pour la politique de l'emploi, un outil au service des usagers collectifs et individuels. Concrètement, il s'agit de réorganiser, d'améliorer le service aux usagers, de simplifier les procédures.

Pour cela, il faut laisser l'initiative aux directions décentralisées, donner des responsabilités, permettre l'initiative des salariés, développer leur formation. Il faut que les interlocuteurs des services publics trouvent en face d'eux des gens qui ont un pouvoir de décision.

Un tel service public serait aussi plus performant en terme de coût.

Propos recueillis par Hélène GOUX



Insertion professionnelle des jeunes

UN DISPOSITIF NE DOIT PAS EN CACHER UN AUTRE !

Au moment où le dispositif d'insertion professionnelle des jeunes mis en place par B. Schwartz devenait opérationnel et démontrait la nécessaire transformation du système éducatif, Catala annonce à grand coup de pub son nouveau dispositif mettant en péril les nombreuses missions locales. PAIO, les actions jeunes dans les GRETA et les emplois qui y ont été créés.

TOUT DOIT ETRE EN PLACE DES LA RENTREE

33 000 élèves de collège et 108 000 élèves de LP quittant le système scolaire doivent bénéficier de ce dispositif pour préparer leur arrivée sur le marché du travail.

Des entretiens préalables pour tous les élèves (12 heures sur 2 jours par groupe de 20 élèves) et des aides à la recherche d'emplois pour les diplômés seront éventuellement suivis de sessions d'information et d'orientation (6 semaines par groupe de 20 élèves) au cours de ce premier trimestre.

Au cours des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres, seront mis en place des stages d'initiation à la Vie Professionnelle (3 à 6 mois en entreprise avec des compléments d'information dans les établissements à raison de 25 heures par mois par groupe de 15 élèves), des contrats d'adaptation, qualification ou des stages agréés par la délégation à la Formation Professionnelle.

Les élèves de collège seront principalement orientés vers l'apprentissage ou à défaut vers une formation alternée voire une réintégration scolaire.

Les élèves de LP seront eux aussi incités à retourner en « formation initiale normale » ou en « formation complémentaire » dès la sortie des sessions d'orientation. Les familles devaient être informées dès le mois de juin !

LES PERSONNELS CONCERNES ET LES MOYENS

Le dispositif repose sur les chefs d'établissements promus grands maîtres d'œuvre de ce dispositif. La première phase (les entreprises préalables) est imposée, comme un travail prioritaire aux Conseillers d'Orientation. Des postes d'animateurs (l'équivalent de 1 600 postes à plein temps pendant 3 mois) seront pourvus par des professeurs contractuels et des MA ayant droit au réemploi, employés en formation continue en 85/86. Des enseignants pourront intervenir en heures supplémentaires. Où est l'équipe pédagogique ?

UN DISPOSITIF ADAPTE ET REALISABLE ?

Dans l'état actuel de la carte et de l'organisation scolaires, les élèves en échec ne peuvent aujourd'hui trouver de solution vraie. Les élèves demandeurs d'un supplément de qualification et non

admis à cette rentrée n'auront pas de place dans les classes passerelles prévues à cet effet. Il serait de même vraisemblablement impossible de placer les élèves en apprentissage dans cette période de l'année.

Pour le SGEN, ce dispositif ne répond pas aux problèmes posés par l'insertion professionnelle des jeunes.

Celle-ci nécessite une coordination, des efforts, des compétences et des responsabilités et donc un dispositif inter-institutionnel, comme était le dispositif Schwartz.

L'Education nationale ne peut et ne doit pas agir seule dans ce domaine. Si elle peut recenser une partie des demandeurs, qui fera le recensement des places offertes par les entreprises et les organismes de formation et dans quels délais ?

Hélène GOUX
Stéphane DUCREST

forum

Un salon qui a son identité

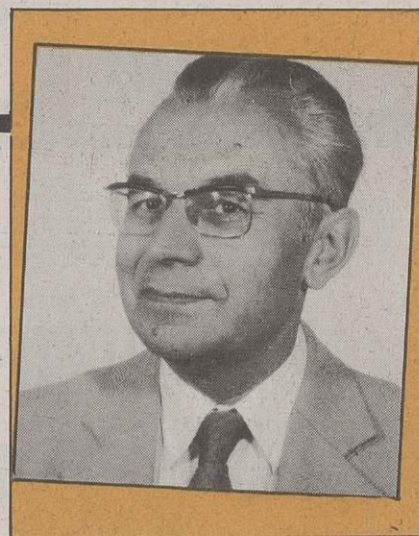
Les responsables de CE et de CHSCT assument un rôle particulier. Ce sont des acteurs sociaux et leur intervention a une utilité sociale.

FORUM CE a sélectionné des thèmes d'espaces, des exposants, des expériences. Ce n'est pas un hasard s'il y a un espace « rapports Nord-Sud », si l'espace conditions de travail est aussi vaste, si l'égalité professionnelle entre hommes et femmes est illustrée. Ce n'est pas un hasard si la coopération inter-CE est largement mise en évidence. S'il n'y a pas de hiérarchie dans les attributions différentes dans la manière d'animer un CE et dans les solutions à adopter.

FORUM CE est une réalisation collective fondée sur une initiative syndicale. Cette initiative syndicale se veut ouverte et tolérante. Cette réalisation met en jeu une multiplicité d'acteurs. FORUM CE a donc proposé et aidé une centaine de CE et de CHSCT à être exposants eux-mêmes. FORUM CE ne fonctionne pas que dans le rapport exposants extérieurs-responsables de CE, mais aussi dans la communication qui s'établit à cette occasion entre responsables de CE, entre motivés des conditions de travail, entre passionnés de la culture. FORUM CE reflète et s'appuie sur l'expérience des responsables de CE. C'est là sa spécificité.

Grande Halle de la Villette 15-18 octobre.

Ancien directeur des lycées



CLAUDE PAIR : IL FAUDRAIT DRESSER UNE STATUE AU MAUVAIS ELEVE...

Cette boutade cache évidemment des idées et des réalisations originales et profondes. Supprimer les impasses, élargir les passerelles, ouvrir de nouvelles voies pour transformer la « rue du bac ».

Claude Pair, directeur des lycées du temps de Savary veut bien 80 % de bacheliers en l'an 2000. Mais cela ne sera possible que si les contenus et les méthodes changent. Si l'on conserve le système tel qu'il est, on est sûr d'aller à l'échec. Appuyé sur les réalités de la gestion et ancré sur les initiatives nombreuses, il nous livre les éléments pour une nouvelle donne afin de faire des collégiés et des lycées un maillon d'une promotion de masse. Il fait le point en cette rentrée 86...

Pourquoi un autre livre, alors qu'Antoine Prost venait de publier d'une part son rapport sur les lycées et d'autre part un éloge de pédagogues. Y aurait-il des divergences ?

Des divergences, non. Mais un autre éclairage. Ma préoccupation principale a été, et reste celle des élèves en échec, avec le gâchis que cela implique et les risques sociaux majeurs qui en découlent. On peut dire que le livre d'Antoine Prost est plus un livre sur les lycées et le mien plus orienté sur l'ensemble du second cycle (dont les lycées professionnels). Et puis le rapport de Prost a largement inspiré notre politique et je me suis efforcé en fait d'en tirer un premier bilan appuyé sur les pratiques. J'ai insisté sur les actions en LEP.

Vous semblez faire un choix différent de celui de Chevènement que je pourrais résumer en deux formules. D'abord « ce qui est bon pour les exclus, pour les marginaux, pour les jeunes en difficulté... sera bon pour les « élites ». Ensuite « initiative, responsabilité et autonomie. » Bref, vous faites un choix social contraire à celui de l'élitisme républicain...

Comme l'a dit une de mes collaboratrices « il faudrait dresser une statue au mauvais élève » En effet, c'est à travers l'échec de ceux qui sont le plus en difficulté que l'on comprend les difficultés de tous à un moment ou à un autre de leur parcours

scolaire. Pour moi, il s'agit de bon sens. Si l'on veut que 80 % des jeunes terminent une scolarité au niveau baccalauréat, il faut s'intéresser d'abord à ceux qui ne réussissent pas ! Par ailleurs je pense que la société (plus encore que l'économie) a besoin d'une augmentation du nombre de ceux qui réussissent à l'école.

UNE FRACTURE MORTELLE

Mais je crois aussi que si l'on ne veut pas que s'accroisse la fracture entre ceux qui ont (en amont) un emploi et ceux qui n'en ont pas, ou n'en auront jamais, fracture qui est un risque mortel pour notre société, il faut absolument dans une période de crise se préoccuper des exclus. Dégager des élites se fera alors sur une base solide, sur un accroissement du nombre des jeunes qualifiés. Pour cela, il faut adapter les méthodes à la diversité des publics, rénover en profondeur les contenus, améliorer les rapports entre élèves et professeurs, valoriser les connaissances acquises et transférables... C'est ce que nous avons commencé de faire et que je développe en préconisant la pédagogie du contrat qui responsabilise chacun, rend plus actifs les élèves, et permet une évaluation continue et formative.

Cette pédagogie du contrat est pour vous une pièce essentielle pour lutter contre l'échec scolaire. Mais dans votre livre vous donnez une place tout aussi importante à deux notions : la culture technique et l'autonomie. Est-ce pour sacrifier à la mode, ou bien y-a-t-il un véritable renversement de perspectives ? Et croyez-vous cela possible en 1986...

Il est important que la dimension technique soit présente dans l'enseignement pour tous les élèves. Je dis bien pour tous ; aussi bien pour ceux des séries A, des séries B ou C comme pour tous les autres. Parce que la technique est éminemment présente dans la société et qu'elle représente un excellent moyen de synthèse entre disciplines éclatées.

En second lieu, elle permet un autre mode d'appréhension culturelle. Elle représente donc un autre moyen d'accès au savoir pour une partie de ceux que les « exercices » scolaires rebutent. Enfin, à partir de l'accès à un savoir professionnel,

la culture technique peut être une voie d'acquisition de connaissances générales. Loin de sacrifier à la mode, il s'agit avant tout d'une nécessité vitale : celle de diversifier au maximum. Cela n'est pas facile, certes. Mais une chose est certaine : quel que soit le ministre, il est confronté au même problème. Le statu quo élitiste ou les recettes libérales n'y changeront rien. Si l'on veut accroître la qualification générale de la population, il faut des objectifs nationaux, la souplesse, la réduction des horaires, un encadrement plus efficace, des espaces de liberté et d'efficacité...

Cette double dimension-augmentation des qualifiés et insertion sociale - c'est ce que vous vouliez faire avec le remaniement des CAP et des BEP...

Je crois que l'éducation nationale doit répondre à un double besoin de la société et les milieux professionnels : avoir des individus pouvant s'adapter et se perfectionner mais aussi capables d'occuper un emploi précis. C'est ce qui a fondé notre politique concernant les formations complémentaires et les CAP-BEP remodelés.



Claude Pair



Rue du Bac

une nouvelle donne pour l'école



Je crois qu'il faut aujourd'hui un diplôme reconnaissant une qualification (un brevet d'ETUDES professionnelles) couronnant une formation dans un axe professionnel donné... ET un diplôme attestant une capacité à occuper un emploi précis (un certificat d'APTITUDES), diplôme pouvant être acquis en même temps que le BEP ou par une formation complémentaire.

... J'AI CONFIANCE

Mais je crois beaucoup, entre la sortie avec un diplôme qualifiant et l'occupation d'un emploi précis, à une période intermédiaire où la formation serait à responsabilité partagée entre l'école et les professionnels.

Votre livre indique de nombreuses pistes pour une nouvelle réforme globale mais pour des évolutions au jour le jour. Vous vous appuyez sur des réalisations concrètes. Aucune nostalgie, et pourtant croyez-vous que le cours nouveau imprimé à la politique éducative depuis la rentrée 84 aille dans le bon sens...

Ecoutez, c'est le sens de mon livre. Je pense avoir acquis de 81 à 85 une certaine expérience et je n'avais pas envie que cela soit perdu. Les problèmes auxquels nous avons essayé de répondre se posent toujours. De nombreuses initiatives ont été prises dans les établissements durant cette période et continuent. Je voulais les faire connaître pour que d'autres s'en inspirent. J'ai senti le devoir d'exprimer ce en quoi je crois. Pour moi l'élévation du niveau général de formation et de qualification est vital. Les discours et politiques élitistes n'y changeront rien ; pas plus que les dérives libérales. Malheureusement cela peut retarder les bonnes solutions... ce qui est regrettable avant tout pour les jeunes. Mais j'ai confiance dans les possibilités des personnels comme dans l'opinion. Et surtout dans les jeunes.

propos recueillis par Jean-Claude GUERIN

Après ce survol, procurez-vous rue du Bac ; une nouvelle donne pour l'école (éditions Syros 89 F). Un excellent investissement pour tous ceux qui n'ont ni la nostalgie du passé ni l'élitisme chevillé au cœur et qui veulent explorer les voies d'un enseignement efficace...